



Rapport de gestion 2025

www.romont.ch

026 652 90 90

commune@romont.ch



1 Table des matières

1	TABLE DES MATIÈRES	2
2	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL POUR 2025	5
3	CONSEIL COMMUNAL.....	7
4	CONSEIL GÉNÉRAL	8
5	ADMINISTRATION COMMUNALE.....	9
6	SYNDICATURE.....	10
6.1	SYNDICATURE	10
6.1.1	<i>En préambule.....</i>	<i>10</i>
6.1.2	<i>Contrôle des habitants.....</i>	<i>10</i>
6.2.	ASSOCIATION GLÂNE REGION (AGR)	18
7	FINANCES RESSOURCES HUMAINES BOURGEOISIE.....	18
7.1	FINANCES.....	18
7.2	PERSONNEL.....	18
7.2.1	<i>Anniversaires de service.....</i>	<i>19</i>
7.3	BOURGEOISIE.....	19
7.3.1	<i>Commission bourgeoise</i>	<i>19</i>
7.3.2	<i>Naturalisations</i>	<i>20</i>
8	MOBILITÉ SÉCURITÉ	20
8.1	DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS.....	20
8.2	POLICE	21
8.2.1	<i>Tâches de la police communale</i>	<i>21</i>
8.2.2	<i>Parking du Bicubic</i>	<i>22</i>
8.2.3	<i>Divers</i>	<i>22</i>
8.2.4	<i>Perspectives</i>	<i>23</i>
8.3	TRANSPORTS	24
8.3.1	<i>Ligne urbaine Romont – Billens-Hennens</i>	<i>24</i>
9	URBANISME CONSTRUCTIONS.....	27
9.1	CONSTRUCTIONS.....	27
9.1.1	<i>Permis de construire</i>	<i>27</i>
9.1.2	<i>Travaux divers constructifs</i>	<i>28</i>
9.2	AMÉNAGEMENT LOCAL	34
9.2.1	<i>Révision générale du Plan d'aménagement local (PAL).....</i>	<i>34</i>
9.2.2	<i>Plan d'aménagement de détail cadre (PAD-Cadre).....</i>	<i>35</i>
9.2.3	<i>Réaménagement de l'Intra-muros (MEP).....</i>	<i>35</i>
9.2.4	<i>Route de contournement.....</i>	<i>35</i>
9.2.5	<i>Redressement de la ligne TPF.....</i>	<i>36</i>
9.2.6	<i>Gare de Romont.....</i>	<i>36</i>
9.2.7	<i>Commission d'aménagement</i>	<i>37</i>

10	ENVIRONNEMENT ÉNERGIE	37
10.1	VOIRIE	37
10.1.1	<i>Personnel</i>	38
10.1.2	<i>Parc des véhicules</i>	38
10.2	EAU	39
10.2.1	<i>Informations générales</i>	39
10.3	ENVIRONNEMENT	41
10.3.1	<i>Plan climat</i>	41
10.4	ÉLÉMENTS DIVERS.....	42
10.4.1	<i>Commission de l'énergie</i>	45
10.5	RAMASSAGE DES DÉCHETS EN 2025	45
11	SANTÉ AFFAIRES SOCIALES	47
11.1	AFFAIRES SOCIALES.....	47
11.1.1	<i>Logements</i>	47
11.1.2	<i>Abonnements généraux.....</i>	47
11.1.3	<i>Service de repas à domicile pour la Ville de Romont</i>	48
11.1.4	<i>Service Officiel des Curatelles</i>	49
11.1.5	<i>Chômage.....</i>	50
11.1.6	<i>Service social de la Ville de Romont.....</i>	50
11.2	SANTÉ	58
11.2.1	<i>Réseau Santé de la Glâne (RSG).....</i>	58
11.2.2	<i>Contrôle des champignons.....</i>	58
11.3	CIMETIÈRE	58
11.4	JEUNESSE	59
12	DOMAINE PUBLIC.....	59
12.1	DOMAINES.....	59
12.2	CONCIERGERIE.....	59
12.3	BÂTIMENTS.....	60
12.4	FORÊTS.....	61
12.4.1	<i>Corporation forestière intercantonale Glâne-Farzin.....</i>	61
13	ENSEIGNEMENT PETITE ENFANCE	62
13.1	ÉCOLES.....	62
13.1.1	<i>Classes</i>	62
13.1.2	<i>Accueil extrascolaire (AES).....</i>	65
13.1.3	<i>Transports scolaires mobilité des écoliers.....</i>	66
13.1.4	<i>Médecine scolaire</i>	67
13.2	ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES.....	68
13.2.1	<i>Devoirs accompagnés</i>	68
13.2.2	<i>Sport facultatif.....</i>	68

14	ÉCONOMIE CULTURE	69
14.1	ÉCONOMIE	69
14.2	CULTURE	69
14.2.1	<i>L'activité culturelle de Romont en 2025</i>	69
14.2.2	<i>Archives communales</i>	71
14.2.3	<i>Vitromusée Romont</i>	72
14.2.4	<i>Vitrocentre Romont</i>	72
14.3	SPORTS	72
14.3.1	<i>Sociétés sportives romontoises</i>	72
14.4	TOURISME	73

2 Rapport de gestion du Conseil communal au Conseil général pour 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,
Chères Concitoyennes,
Chers Concitoyens,

Chaque année, la rédaction du rapport communal offre l'occasion de prendre un peu de recul sur les mois écoulés. Derrière les chiffres, les tableaux et les rapports détaillés qui composent ce document se trouvent en réalité des décisions, des projets et surtout un travail quotidien mené au service de la population.

L'année 2025 aura été, à bien des égards, une année importante pour Romont. Plusieurs réalisations majeures ont vu le jour, tandis que d'autres projets structurants ont franchi des étapes déterminantes.

Parmi les réalisations emblématiques figure bien entendu l'achèvement du nouveau complexe scolaire d'En Bouley. Ce projet, qui constituait l'un des principaux engagements de la législature, a pu être mené à bien dans des délais particulièrement courts et dans le strict respect de l'enveloppe financière approuvée. Il offre aujourd'hui aux élèves et aux enseignants un cadre d'apprentissage moderne, adapté aux besoins actuels et futurs de la population scolaire.

Cette nouvelle infrastructure a également permis de repenser l'organisation globale de nos bâtiments scolaires. La rénovation de l'école en ville et la transformation de l'ancienne école de la Condémine en structure d'accueil extrascolaire illustrent cette volonté d'optimiser les infrastructures existantes et d'accompagner l'évolution des besoins des familles. Grâce à ces adaptations, la capacité d'accueil des structures destinées aux enfants a pu être considérablement renforcée.

L'année a également vu la finalisation de l'esplanade d'Arruffens. Cet aménagement répond à un objectif très concret : gérer de manière sûre et fluide le trafic important des bus scolaires et des transports publics. La plantation de nombreux arbres contribuera par ailleurs, au fil des ans, à offrir un espace plus verdoyant et plus agréable, participant ainsi à la qualité du cadre de vie.

Dans le domaine de la mobilité, l'introduction de la ligne urbaine 479 constitue également une avancée importante. Cette nouvelle desserte relie désormais la vieille ville, le centre et l'ouest de Romont jusqu'à Billens en passant par la gare, renforçant ainsi l'accessibilité et la cohésion du territoire communal.

Sur le plan de l'aménagement du territoire, des progrès significatifs ont été accomplis dans la révision du Plan d'aménagement local, un travail de longue haleine engagé il y a maintenant près de dix ans. Les travaux relatifs au PAD-cadre d'Arruffens ont également avancé de manière notable. Parallèlement, Romont participe activement à l'élaboration du Plan directeur régional de la Glâne, qui doit permettre notamment la création de nouvelles zones d'activité indispensables au développement économique de notre région.

Au sein de l'Administration communale, l'engagement de nouveaux collaborateurs a permis de renforcer plusieurs Services, en particulier dans le domaine technique, et d'amorcer une évolution vers une organisation davantage orientée vers la gestion par projets. Cette démarche vise à améliorer encore l'efficacité de l'action communale et la qualité des prestations offertes à la population.

Dans le même temps, la Commune doit composer avec une réalité bien connue de nombreuses collectivités publiques : la progression constante des charges liées aux prestations organisées à l'échelle intercommunale. Le cycle d'orientation de la Glâne, l'accompagnement et l'hébergement des personnes âgées, les Services de curatelle ou encore l'accueil de la petite enfance représentent des missions essentielles, mais dont les coûts ne cessent d'augmenter.

Malgré ces contraintes, la situation financière de la Commune demeure saine. Une gestion rigoureuse permet de concilier les investissements nécessaires au développement de Romont avec la volonté de préserver autant que possible la charge financière supportée par les habitantes, les habitants et les entreprises.

Au-delà des projets et des finances, la vie communale repose avant tout sur l'engagement de nombreuses personnes. Je tiens à remercier très sincèrement l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'Administration communale pour leur travail quotidien au service de la population.

Je souhaite également relever l'engagement important des membres du Conseil communal.

Chacune et chacun, dans son dicastère, au sein de son groupe et lors des débats en plénum, s'efforce de contribuer de manière constructive aux décisions qui façonnent l'avenir de notre Commune. Cet esprit de collaboration constitue une force précieuse pour conduire les projets et relever les défis auxquels la Commune de Romont est confrontée.

Mes remerciements s'adressent aussi aux Commissions du Conseil général, en particulier à la Commission financière, ainsi qu'à l'ensemble du Conseil général pour la qualité du dialogue institutionnel qui caractérise nos travaux.

Romont poursuit ainsi son développement avec une ambition claire : améliorer durablement la qualité de vie de sa population, offrir des prestations publiques de qualité et préparer l'avenir avec responsabilité.

*Pour le Conseil communal
Jean-Claude Cornu, Syndic*



3 Conseil communal

M. Jean-Claude CORNU
Syndic

Syndicature

Mme Stefanie LOSEY

Economie

Culture

Sports

M. Thierry SCHMID
Vice-syndic

Finances

Ressources
Humaines

Bourgeoisie

M. Marc MENOUD

Urbanisme

Constructions

M. Emmanuel BUSSARD

Mobilité

Sécurité

M. François HELFER

Environnement

Energie

M. Armand JAQUIER

Santé

Affaires sociales

Mme Murielle
JAQUIER-ELTSCHINGER

Enseignement

Petite enfance

M. Didier DEMIERRE

Domaine public

Etat au 31 décembre 2025

4 Conseil général

Président M. Olivier MARILLER

Vice-président M. Jean-Baptiste MOREL

Bureau
M. Frédéric BERSET
M. Fabrice CORBAT
M. Olivier ELTSCHINGER
Mme Isaline FINGER
Mme Rachel HUFSCMITT
M. Jean-Yves PYTHON
M. Jean-François ROCH

Membres	M. Philippe AYER	M. Rémi GIRARD
	M. Luc BARDET	M. Daniel GODEL
	Mme Nicole BARDET	M. Manuel HURNI
	M. Patrice BEAUD	M. Philippe JORDAN
	M. Lukas BIELER	M. Thierry JORDAN
	M. Christian BOURQUI	M. Arnaud MAILLARD
	Mme Jacqueline BOURQUI	Mme Virginie MARDON
	M. Vincent BRODARD	Mme Christelle MASUR LUU
	Mme Ajda BUDAK	M. Bertrand MENÉTREY
	M. Daniel CATTIN	M. François-Xavier MEUWLY
	Mme Katharina CATTIN	Mme Stéphanie OBERSON
	Mme Marie-Christine CLERC	M. Nicolas PERRIN
	M. Simon CODOUREY	Mme Vesna PETROVIC
	Mme M. COELLO VERA BENETTI	Mme Stéphanie PITTET
	Mme Karine COPPARONI	M. Sébastien RICHOSZ
	Mme Géraldine DAFFLON	M. Thierry ROPRAZ
	M. Nicolas DAFFLON	M. Laurent SCHMUTZ
	Mme Caroline DELACRÉTAZ PIDOUX	M. Ernesto WAEBER
	Mme Roxane ECOFFEY	Mme Floriane VALLÉLIAN
	M. Patrice GEINOZ	M. Dominique ZÜRCHER
	M. Christophe GIRARD	

Etat au 31 décembre 2025

5 Administration communale

Pour l'exécution des tâches qui lui sont confiées, l'Administration communale est divisée en quatre Services (état au 31 décembre 2025) :

Service administratif

Dossiers liés aux dicastères :

Syndicature

Économie | Culture | Sports

Finances | Ressources humaines | Bourgeoisie

Chef de Service

M. Yves Bard, Secrétaire communal, Responsable RH et Chef du Service administratif.

Service financier

Dossiers liés aux dicastères :

Finances communales

Impôts

Agence AVS

Salaires

Chef de Service

M. Christophe Burri, Administrateur des finances.

Service général

Dossiers liés aux dicastères :

Santé | Affaires sociales

Enseignement | Petite enfance

Domaine public

Chef de Service

M. Pierre Décrind, Chef du Service général.

Service technique

Dossiers liés aux dicastères :

Urbanisme | Constructions

Mobilité | Sécurité

Environnement | Énergie

Chef de Service

M. Damien Sudan, Chef du Service technique.

6 Syndicature

6.1 SYNDICATURE

6.1.1 En préambule

Il convient de rappeler que le dicastère « Syndicature » comprend, d'une part, l'organisation de l'administration et des séances du Conseil communal et, d'autre part, toutes les tâches qui ne sont pas dévolues à un dicastère particulier ou qui relèvent de l'activité du Syndic, telles que la conférence des Syndics des chefs-lieux et des grandes communes du canton de Fribourg, le comité de l'Association des communes fribourgeoises, celui de l'Association des communes glânoises, etc.

Depuis l'automne 2022, M. le Syndic assume en outre la présidence de la conférence des syndics des chefs-lieux et grandes communes (Bulle - Châtel-St-Denis – Guin – Estavayer – Fribourg – Marly – Morat – Tavel – Villars-sur-Glâne – Gibloux) et M. Bard en assume le secrétariat.

Ces activités ne peuvent donner lieu à un rapport circonstancié compte tenu de leur caractère souvent confidentiel.

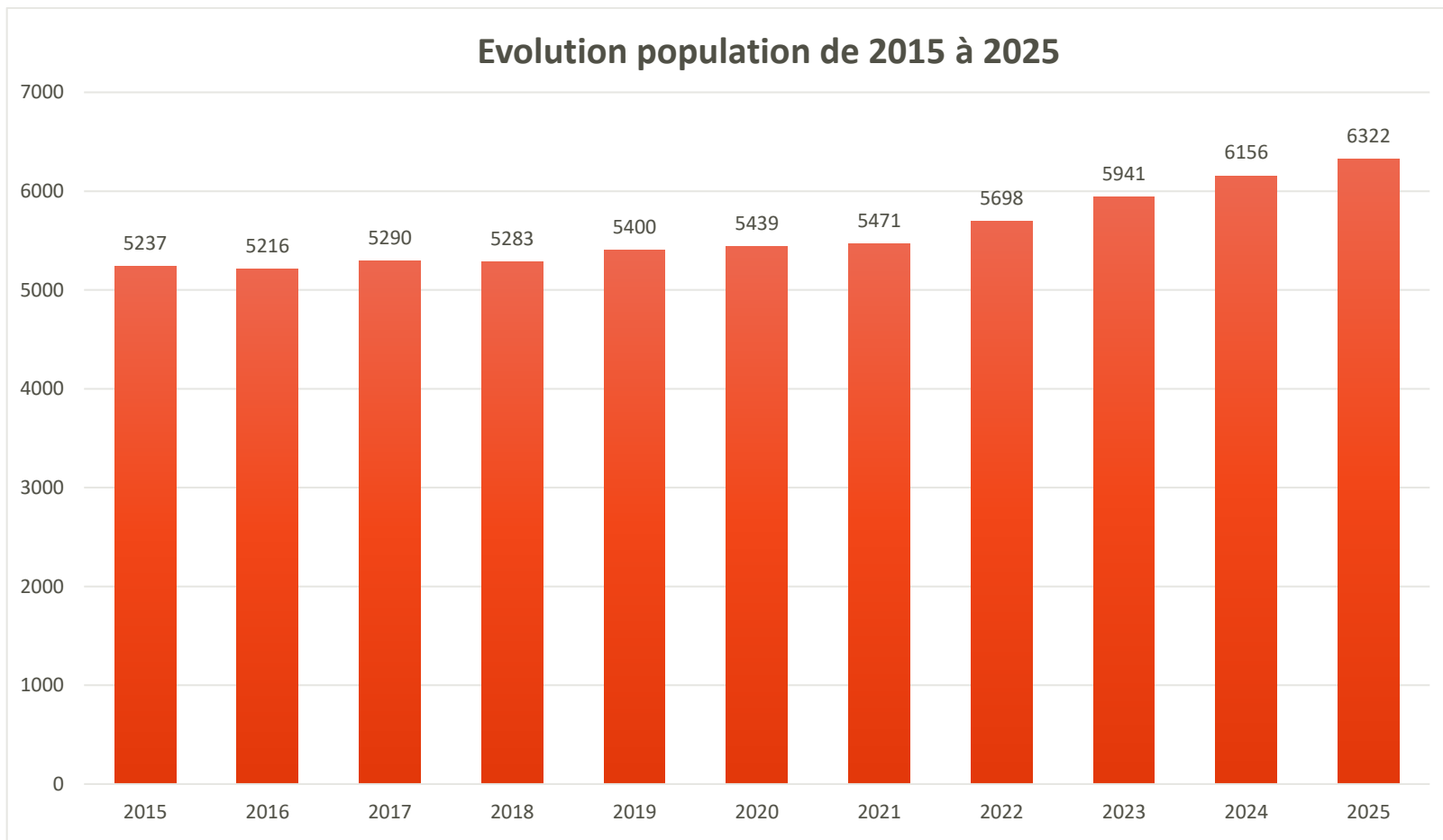
Dans le cadre de ses relations publiques, le Conseil communal s'est fait représenter à de nombreuses reprises dans les assemblées des associations, des corporations, des fédérations, dans les manifestations des sociétés locales, culturelles et sportives, ainsi que dans les réceptions des milieux économiques et politiques.

6.1.2 Contrôle des habitants

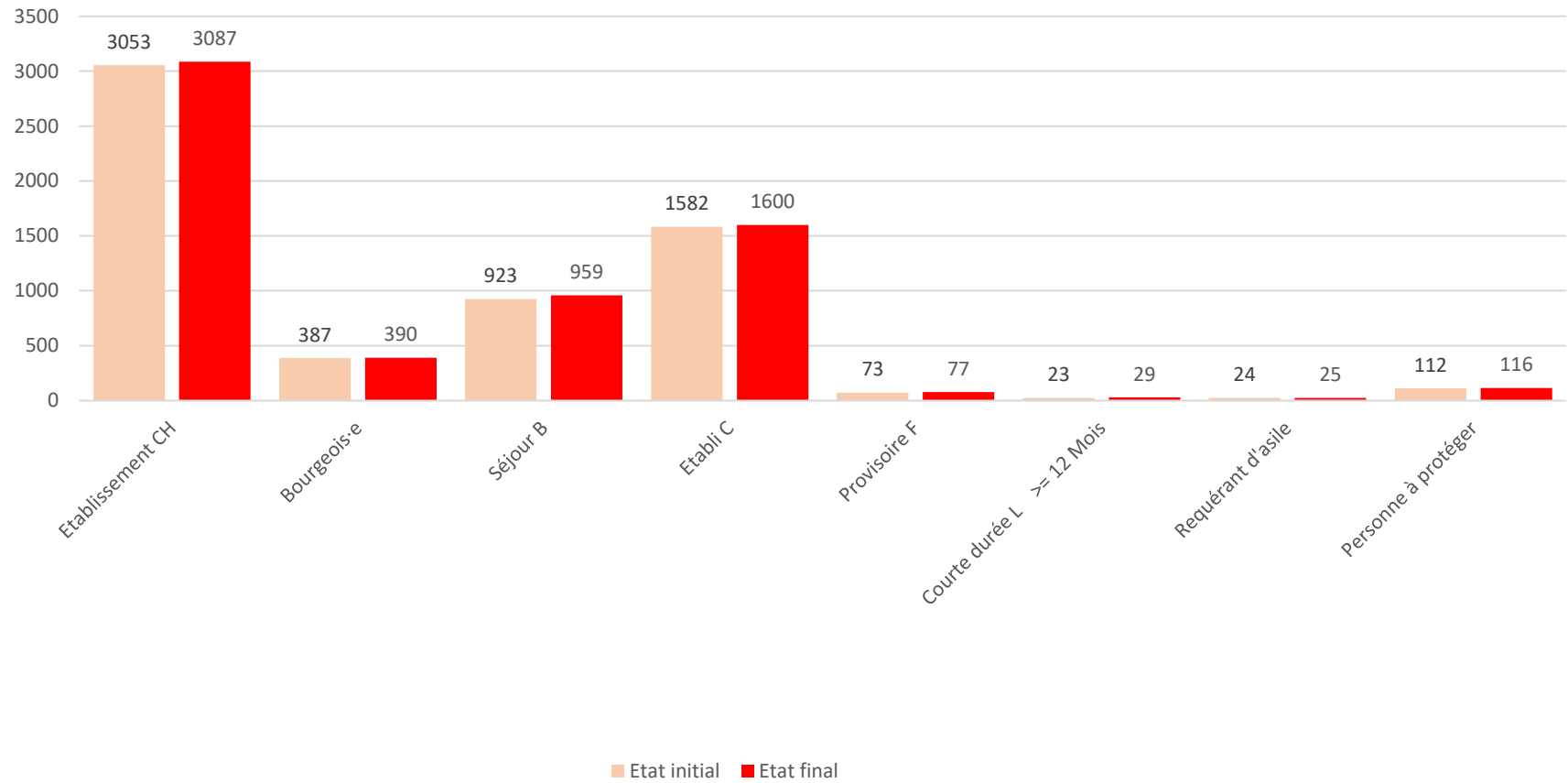
Les statistiques générales relatives au contrôle des habitants figurent en fin de rapport de ce dicastère.

En 2025, le Conseil communal a fêté 13 nonagénaires. Aucun·e citoyen·enne n'a fêté ses 100 ans.

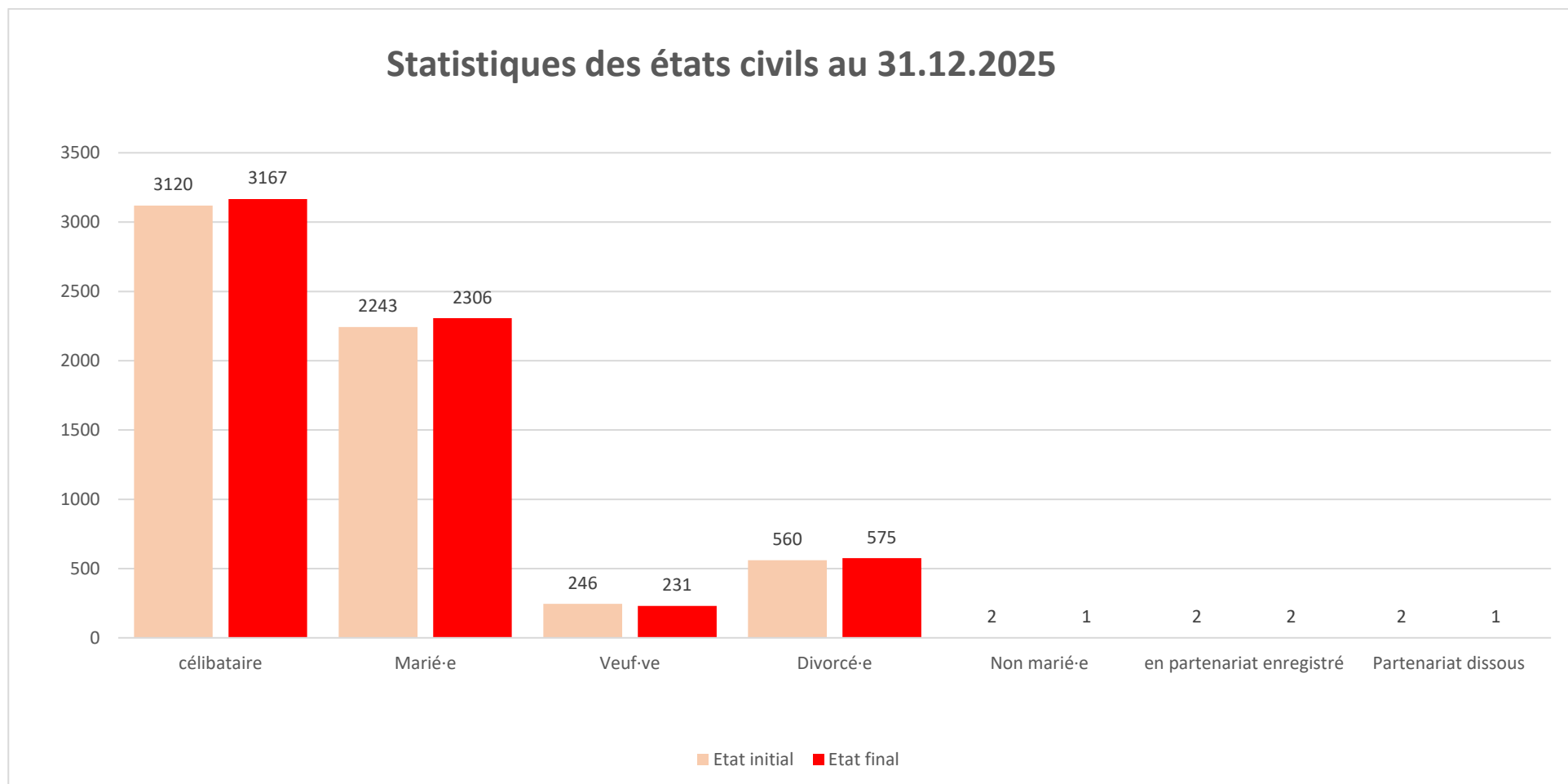
52 citoyennes et citoyens ont accédé à la majorité civique.



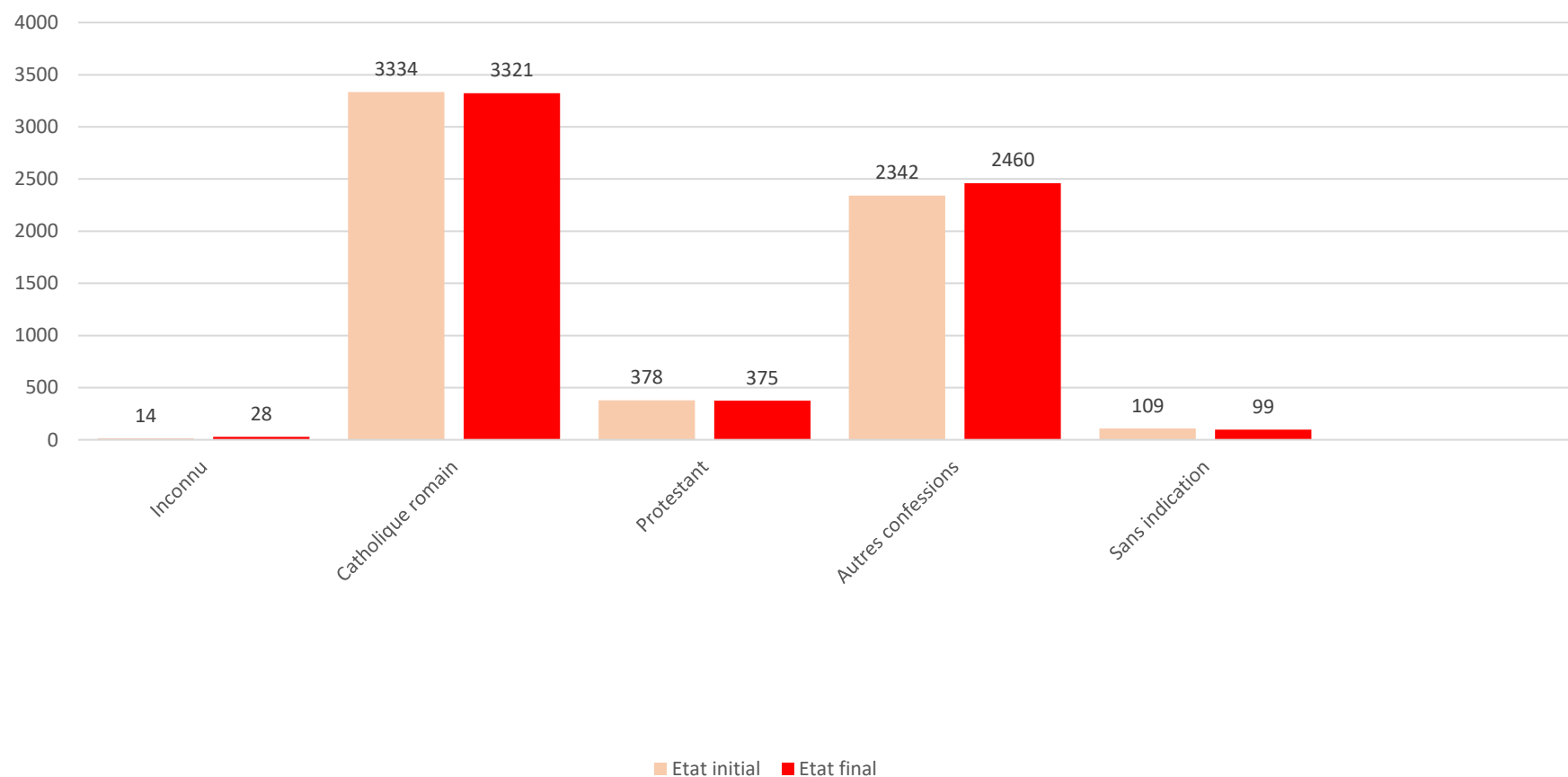
Statistiques Suisses et Etrangers au 31.12.2025



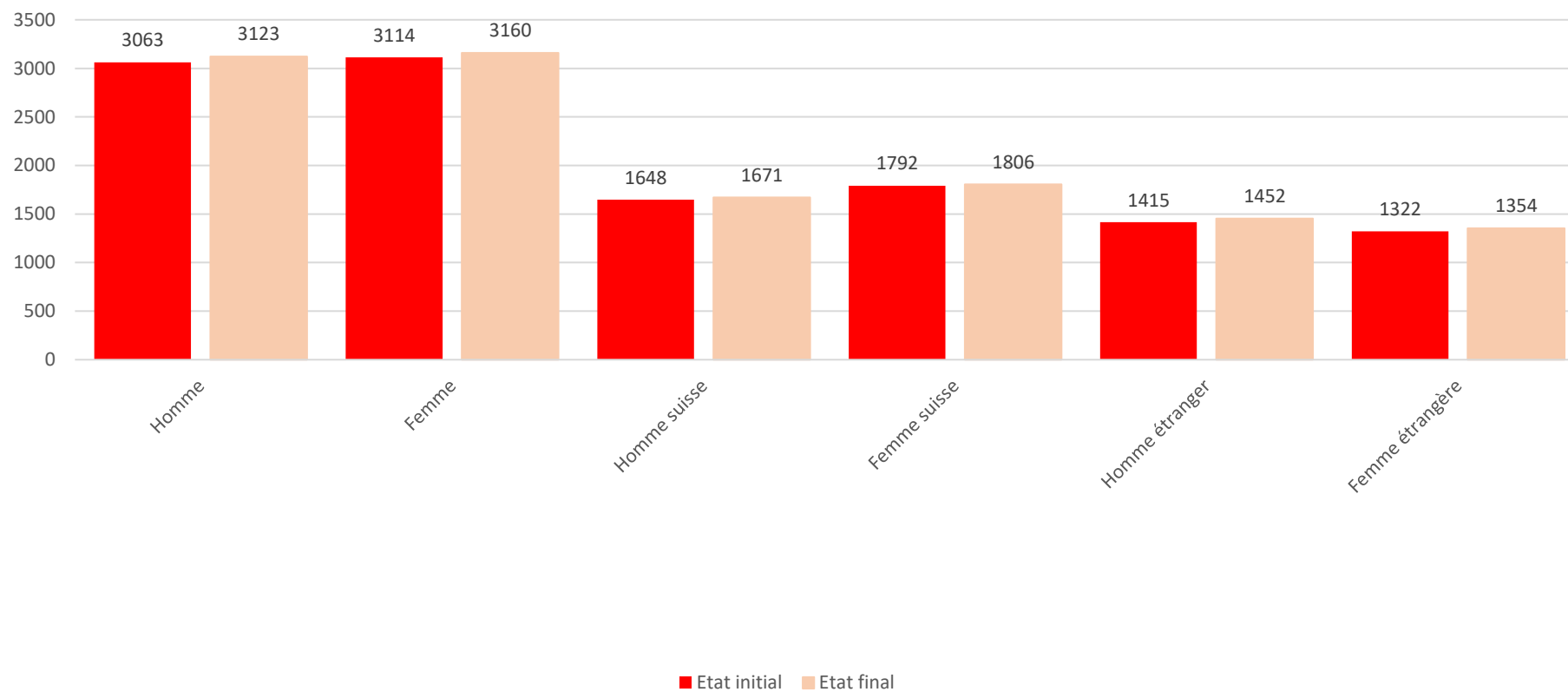
Statistiques des états civils au 31.12.2025



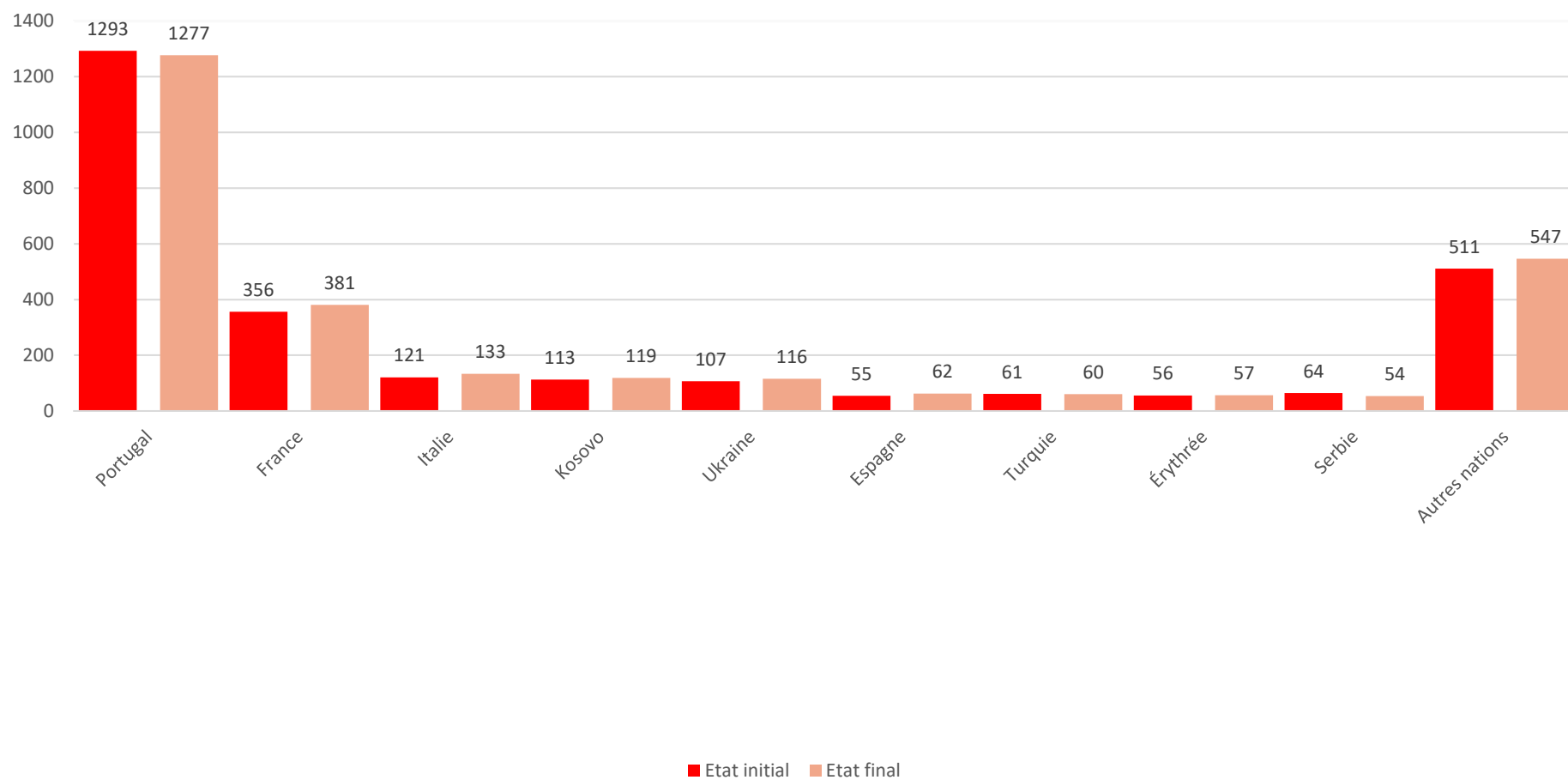
Statistiques des confessions au 31.12.2025

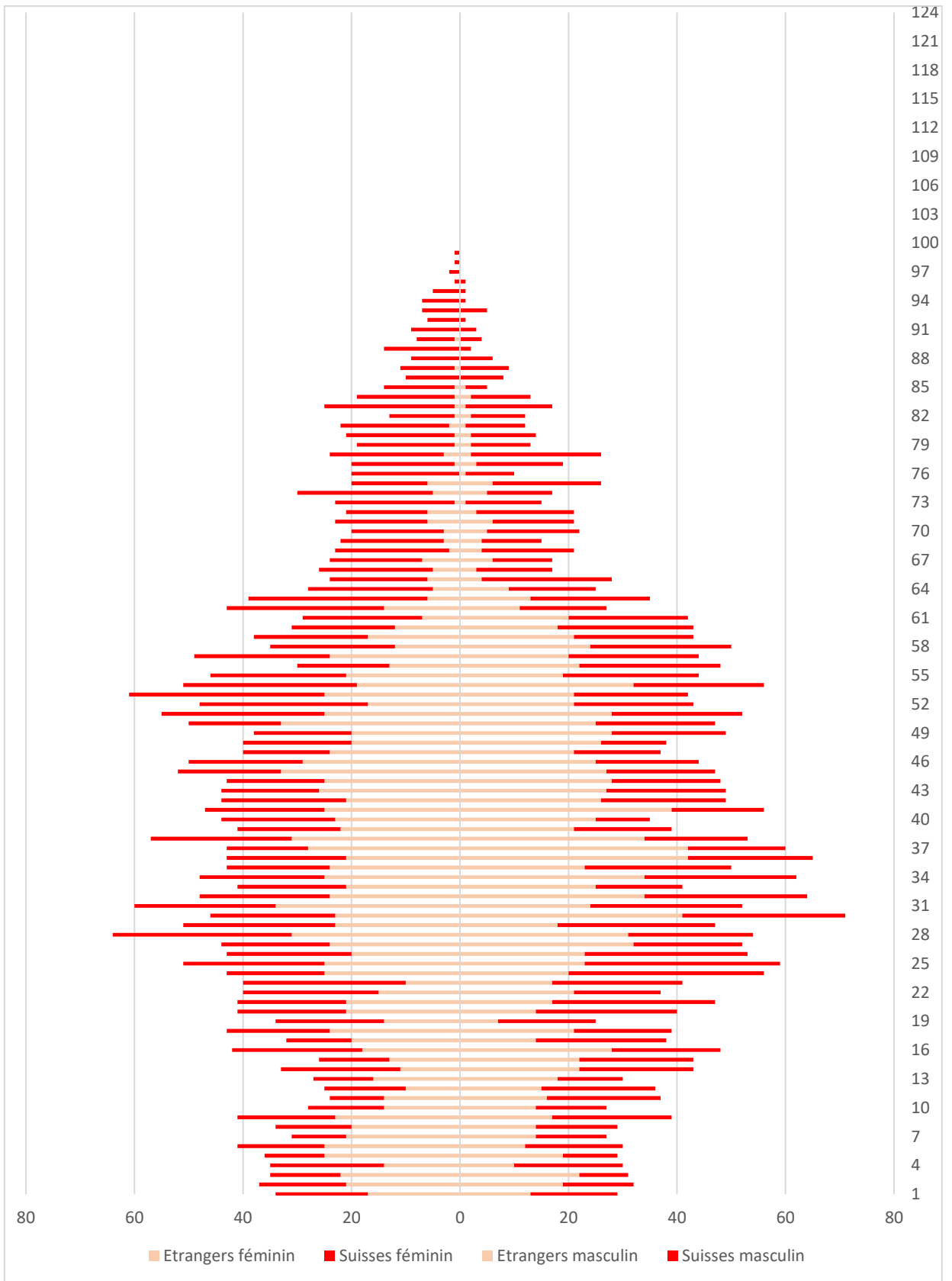


Statistiques Hommes - Femmes au 31.12.2025



Statistiques population étrangère au 31.12.2025





6.2. ASSOCIATION GLÂNE REGION (AGR)

Le rapport d'activité 2025 de l'AGR est consultable en ligne à l'adresse www.glaneregion.ch.

7 Finances | Ressources Humaines | Bourgeoisie

7.1 FINANCES

Pour la partie financière du rapport de gestion 2025, se référer aux comptes 2025 de la Commune.

7.2 PERSONNEL

Divers événements sont intervenus au niveau du personnel communal dans le courant de l'année 2025 ; il y a lieu de relever notamment :

- Engagement de M. Luca Fracasso au poste d'apprenti agent d'exploitation.
- Engagement de Mme Pauline Baechler au poste d'apprentie employée de commerce.
- Engagement de Mme Manuela Bejarano Cortes au poste d'apprentie assistante socio-éducative.
- Engagement de Mme Maria Antonia Gameiro Das Neves Lopes au poste d'aide concierge pour le bâtiment de l'édilité.
- Démission de Mme Fabienne Bieri de son poste d'assistante sociale.
- Engagement des personnes suivantes dans le service de la conciergerie de la nouvelle école En Bouley :
 - M. Gilles Kolly.
 - M. René Defferrard.
 - Mme Magna Sofia Marques Oliveira.
 - Mme Juliana Da Silva Freitas.
 - Mme Daniela Teixeira.
 - Mme Margarete Alexandra Soares Fernandes.
- Engagement de deux chef·fe·s de projet :
 - Mme Roxane Aeberhard.
 - M. Adrien Ekoli.

- Engagement de Mme Pauline Uldry au poste d'assistante sociale.
- Engagement de Mme Cindy Moënnat au poste de secrétaire administrative.
- Engagement de Mme Perrine Gremaud au poste d'assistante socio-éducative à l'AES.
- Engagement de Mme Léa Bongard au poste de secrétaire au Service des finances.
- Démission de Mme Jacqueline Curty de son poste d'aide concierge.
- Engagement de Mme Indira Semedo Mascarenhas au poste d'aide concierge.
- Engagement temporaire de Mme Shana Alphonsine au poste de collaboratrice au Service technique.
- Engagement de Mme Andreea Maria Tundrea au poste d'auxiliaire socio-éducative.

7.2.1 Anniversaires de service

En 2025, les personnes nommées ci-après ont fêté leur anniversaire de service :

10 ans d'activité	Mme	Ariane Olofsson-Demierre.
	Mme	Ludivine Andrighetto.
	Mme	Inga Duc.
	Mme	Nadine Kramer.
15 ans d'activité	M.	Philippe Balmat.
30 ans d'activité	Mme	Christel Emery.
	M.	Claude Mauron.

7.3 BOURGEOISIE

7.3.1 Commission bourgeoisiale

La Commission bourgeoisiale est composée comme suit :

M.	Jean-Denis Cornu	Président.
Mme	Anne Chatton	Vice-Présidente.
M.	Dominique Ayer	Membre.
M.	Yves Jaquet	Membre.
M.	Charly Schmoutz	Membre.

Les représentants du Conseil communal sont :

M.	Thierry Schmid	Vice-Syndic.
M.	Didier Demierre	Conseiller communal.

Le secrétariat est assuré par Mme Marie-Christine Clerc.

La Commune gère les biens de la Bourgeoisie qui est propriétaire de l'ancien couvent des Capucins, du Café Suisse, ainsi que de parcelles éparses sur le territoire communal.

7.3.2 Naturalisations

Durant l'année 2025

- le Conseil communal, sur préavis de la Commission des naturalisations, a accordé **le droit de cité romontois** à sept personnes.
- 12 personnes ont obtenu **la nationalité suisse**.

8 Mobilité | Sécurité

8.1 DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS

Le rapport d'activité du Secours Sud Fribourgeois est consultable en ligne à l'adresse www.secours-sud.ch.

Contrôle sécurité incendie des bâtiments

Cadre légal :

Depuis juillet 2018, la Loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels (LECAB) et le Règlement sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels (RECAB) obligent les communes à désigner un-e spécialiste en protection incendie (art. 19 du règlement de l'ECAB).

Situation à Romont :

Équipe :

- 3 personnes du Service technique effectuent les contrôles.

Bâtiments à inspecter :

- 42 bâtiments à risque élevé (écoles, lieux publics, industries) : contrôlés tous les 5 ans.
- 455 bâtiments à risque faible (immeubles > 3 logements) : contrôlés tous les 10 ans.

Bilan 2025 :

Risque élevé : 6 bâtiments inspectés (avec soutien d'un inspecteur de l'ECAB).

Risque faible : 31 bâtiments inspectés.

Tâches supplémentaires :

Les spécialistes doivent aussi :

- Gérer les non-conformités et les délais de mise en conformité.
- Rédiger des rapports.
- Saisir les données dans Sibat, le système informatique de l'ECAB.

8.2 POLICE

8.2.1 Tâches de la police communale

La Police communale traite diverses tâches :

Contrôle du stationnement

- a) contrôles journaliers au parking Sous-Gare ;
- b) contrôles journaliers de la Rue des Comtes ;
- c) gestion de l'appareil TOMECO à la Rue des Comtes ;
- d) gestion de l'appareil SKIDATA du parking du BICUBIC ;
- e) contrôles du stationnement sur l'ensemble du territoire communal (5 contrôles de 3h par semaine) ;
- f) traitements d'oppositions aux amendes d'ordre ;
- g) notifications pour les autres villes ou cantons ;
- h) gestion des voitures sans plaques sur le territoire communal (23 pour l'année 2025).

Patrouilleurs scolaires

- a) depuis la rentrée des classes en août 2022, suppression des patrouilleurs scolaires sur décision de la Police cantonale ;
- b) présence régulière à l'entrée et sortie des classes dans le secteur de la Rue de l'Eglise ainsi que dans le secteur En Bouley.

Signalisation

- a) contrôle de l'état de la signalisation ;
- b) vision locale avec le Service des ponts et chaussées (SPC) ;
- c) remise en état de la signalisation à la suite d'accidents ;
- d) commande de signalisation.

Marquage

- a) inventaire des travaux de marquage ;
- b) suivi du marquage.

Domaine public

- a) surface des terrasses ;
- b) travaux sur le domaine public ;
- c) préparation pour la facturation ;
- d) déménagement ;
- e) organisation du marché de la place Saint-Jacques.

Manifestations

- a) séances avec les organisateurs ;
- b) plan de signalisation ;
- c) commande de la signalisation pour le Service édilitaire ;
- d) service d'ordre.

Services funèbres

- a) service et gestion du parcage ;
- b) convoi funèbre.

Formation

- a) tir au pistolet ;
- b) self-défense ;
- c) droit sur la circulation routière.

Collaboration

- a) police cantonale ;
- b) police de proximité ;
- c) autres polices communales ;
- d) éducation routière ;
- e) services communaux « Voirie – Contrôle des habitants – Service social » ;
- f) contrôle des présences à la déchetterie.

8.2.2 Parking du Bicubic

Ce parking situé en face du Bicubic est ouvert toute l'année 24h/24h. Quasiment 200 places de parc sont disponibles, dont 4 pour des véhicules électriques (avec bornes de recharge) et 5 pour des véhicules de personnes à mobilité réduite. Quelques espaces sont également disponibles pour le parcage payant des deux-roues. L'accès au parking se fait uniquement par la Route d'Arruffens.

Les utilisateurs occasionnels peuvent y accéder moyennant la prise d'un ticket à la borne/barrière. Pour les utilisateurs plus réguliers, afin de se dispenser de ticket, des cartes à prépaiement sont disponibles auprès du Service technique.

Avant de reprendre le véhicule, si la période de gratuité des 3 heures n'a pas été dépassée, il n'est pas nécessaire de passer à la caisse, la sortie du parking est possible avec le ticket d'entrée ou avec la carte à prépaiement. Le paiement des tickets ainsi que la recharge des cartes à prépaiement s'effectuent uniquement à la caisse située sur place.

Lors de manifestation importante, sur demande de l'organisateur, la Commune ouvre la place polyvalente afin d'offrir une centaine de places de stationnement supplémentaires.

8.2.3 Divers

Le partenariat avec la société Protect'Service SA a été reconduit pour l'année 2025 pour le contrôle du stationnement puis dès le 1^{er} juillet 2025, du contrôle du stationnement payant sur tout le territoire communal. Cette pratique est une aide au contrôle du stationnement et participe donc à améliorer une meilleure rotation des véhicules dans le secteur de l'Intra-muros.

Le parking se situant au lieu-dit « Sous-Gare » (62 places) est également contrôlé régulièrement par la police communale.

Le concept de cartes à gratter pour le stationnement des véhicules d'entreprises effectuant des travaux dans le secteur de l'Intra fonctionne bien. Pour l'année 2026, un nouveau concept de carte à gratter en ligne sera mis en place. Cela permettra aux entreprises de ne plus avoir besoin de se déplacer au guichet communal.

La Commune et sa police communale sont également dotées de deux radars informatifs. Ces appareils sont régulièrement posés de part et d'autre de la Commune à titre préventif et pédagogique. Ces radars ont un réel impact sur la vitesse des conducteurs, ce qui est le but voulu.

8.2.4 Perspectives

Mise en zone 30 km/h de l'Intra-muros

La mise en zone 30 km/h de l'Intra-muros a été étudiée, induisant de nouvelles règles de circulation (priorité de droite aux carrefours et sans marquage au sol) et la suppression de la plupart des passages pour piétons, mais aussi, pour des raisons de sécurité et de visibilité, la suppression d'une vingtaine de places de parc. Les procédures ont été faites et après quelques adaptations demandées dans les préavis du Canton, les plans ont été en partie adaptés. Certaines demandes restantes étant très impactantes, la mise en zone 30 km/h de l'Intra-muros demande encore que la Commune et le Canton se mettent d'accord sur quelques mesures en particulier sur la suppression d'une vingtaine de places de parc supplémentaires.

Concept de stationnement

La Commune a prévu la limitation dans le temps du parcage avec la tarification du parcage, sur l'entier du domaine public communal.

Tarifs appliqués dès le 1^{er} juillet 2025 :

- Moyenne durée max. 3h : 1h gratuite, 2^e heure CHF 1.-, 3^e heure CHF 2.-.
- Longue durée max. 10h : 1h gratuite. Dès la 2^e heure CHF 1.-/h max CHF 7.-/jour.

Horaires :

- Lundi au vendredi 08h00-18h00, samedi 08h00-16h00, dimanche et jours fériés, gratuit.

A noter que les secteurs suivants sont gratuits le samedi et dimanche :

- Parking des Chavannes (centre de renfort), Quartier en Bouley, Quartier de la Maula, Centre sportif de Bossens, Terrain de foot du Glaney.

La Commune a délivré :

- 20 vignettes « entreprise ».
- 304 vignettes « habitant ».
- 433 vignettes « employé ».

Ce nombre correspond au total des vignettes activées et équivaut donc au nombre de véhicules enregistrés. Un titulaire d'une vignette « employé » peut toutefois enregistrer plusieurs véhicules, sans pour autant disposer d'un titre de stationnement distinct pour chacun d'eux. Néanmoins, un seul véhicule peut être autorisé à stationner à la fois.

Le stationnement payant est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2025. La Commune a installé 25 horodateurs de l'entreprise IEM ; 11 horodateurs avec écran tactile et 14 modèles plus compact dotés d'un clavier à touche. Diverses applications permettent l'enregistrement et le paiement du stationnement :

- Prestopark (IEM), TCS.
- Parkingpay (TWINT).
- Easypark.

8.3 TRANSPORTS

8.3.1 Ligne urbaine Romont – Billens-Hennens

Romont et Billens bénéficient d'une ligne urbaine mise en service le 15 décembre 2024. La ligne 479 permet de relier la gare, les hauts de la ville de Romont, le quartier d'Arruffens, celui de La Maula, ainsi que l'ancien hôpital et l'église de Billens.

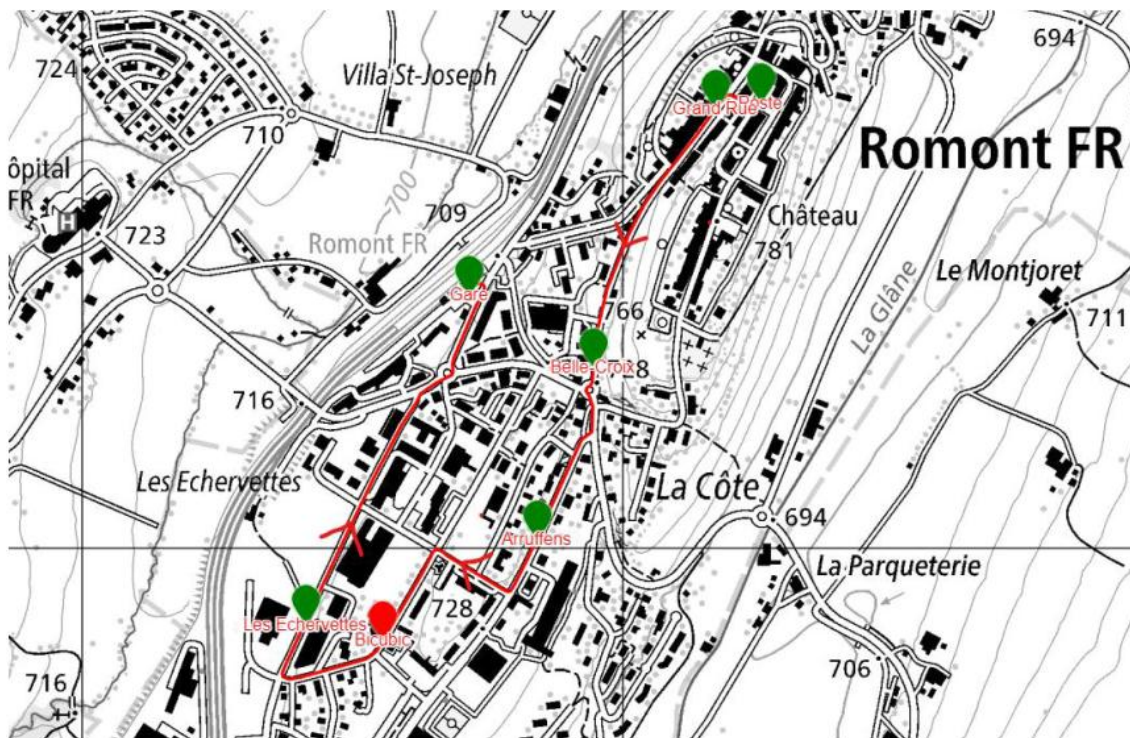


Figure 1 Première étape du tracé : Romont FR, Poste → Romont FR, Gare via le Plateau d'Arruffens

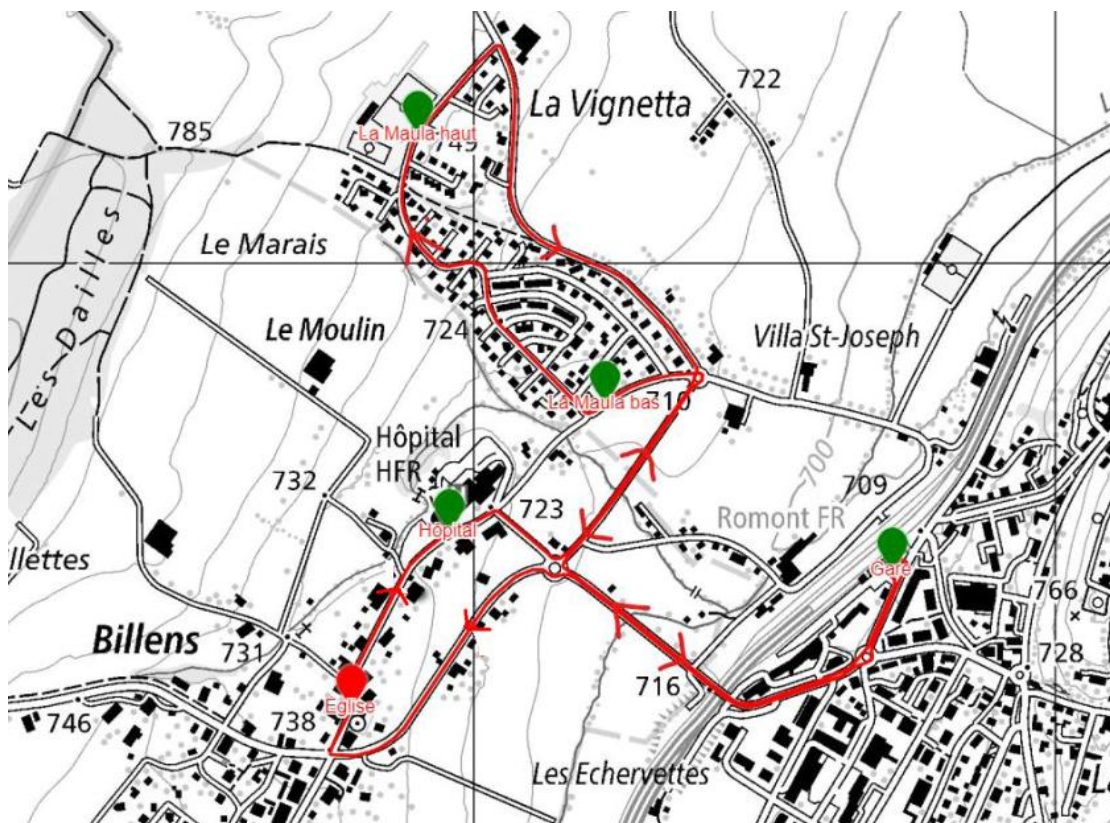


Figure 2 Deuxième étape du tracé : boucle Romont FR, gare → Romont FR, Gare en passant d'abord par le quartier de La Maula, puis par Billens.

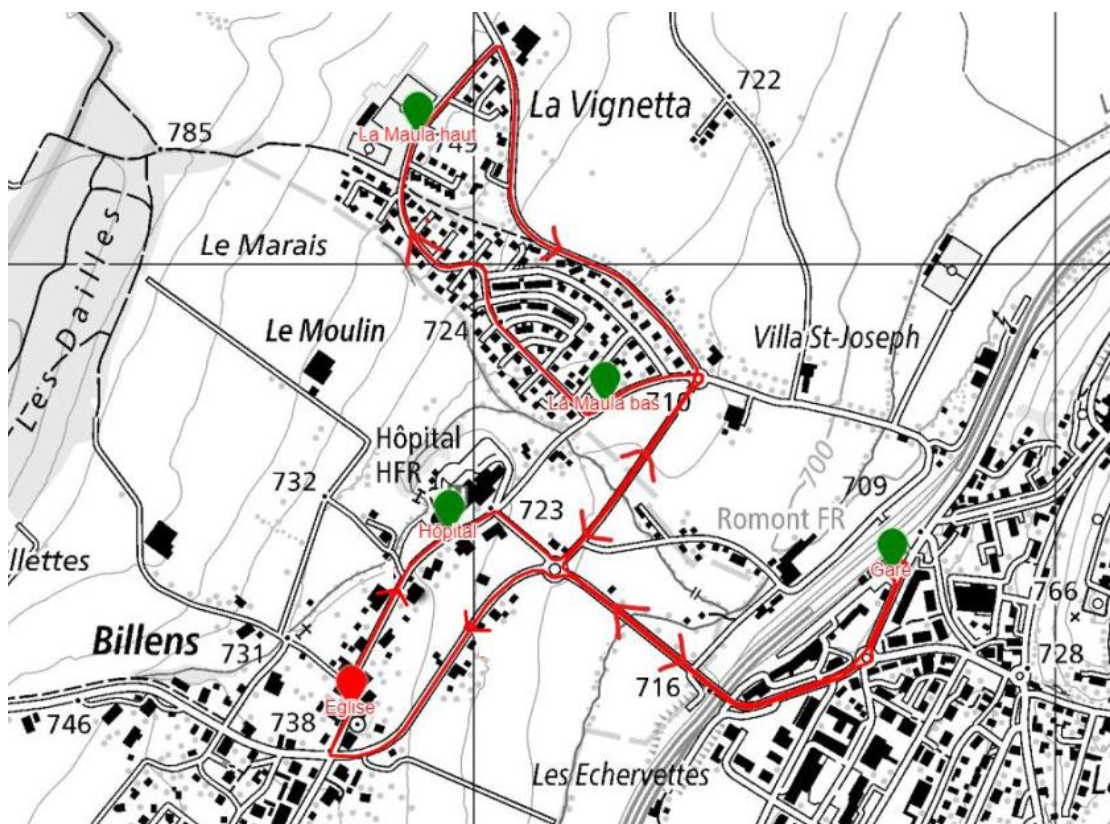


Figure 2 Deuxième étape du tracé : boucle Romont FR, gare → Romont FR, Gare en passant d'abord par le quartier de La Maula, puis par Billens.

La Commune de Romont est co-commanditaire de cette ligne avec l'Etat de Fribourg et la Commune de Billens-Hennens.

La plage des horaires de cette ligne est la suivante :

Variante medium				
	Lundi au jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Amplitude	5h40 à 21h57	5h40 à 23h57	6h48 à 23h57	6h48 à 21h57
Cadence de base à 20 minutes	5h40 à 20h33	5h40 à 20h33	8h48 à 20h33	-
Cadence diminuée à 30 minutes (60 minutes sur le secteur Maula+Billens)	20h34 à 21h57	20h34 à 23h57	6h48 à 8h34 + 20h34 à 23h57	6h48 à 21h57
Nombre de paires de courses secteur Ville + Arruffens	47,5	51,5	46	30,5
Nombre de paires de courses secteur Maula + Billens	45	47	40	15

Bilan de la première année d'exploitation :

La ligne a transporté 250'861 voyageurs durant l'année 2025, pour un objectif initial fixé à 259'000 voyageurs.

Selon les chiffres transmis par les TPF, il est remarqué une augmentation de la fréquentation durant le deuxième semestre de l'année 2025.

Bien que légèrement inférieur à l'objectif annoncé, ce résultat demeure très satisfaisant et constitue un signal encourageant pour une première année d'exploitation.

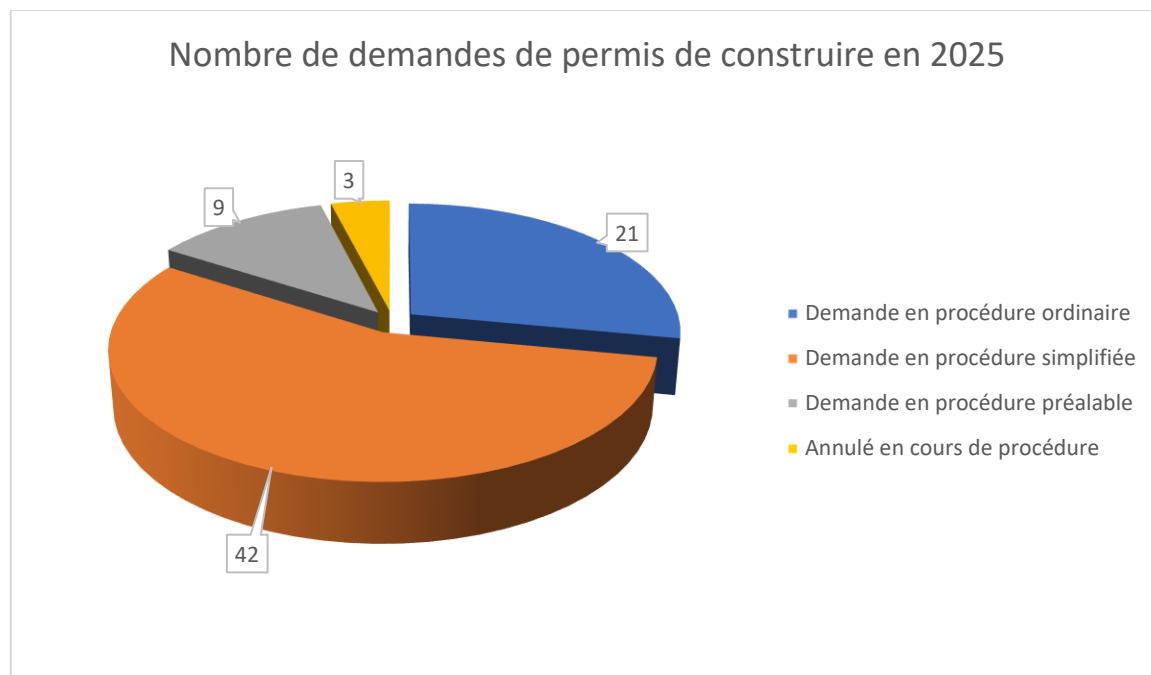
A noter également que la ponctualité est très bonne sur la ligne : 96.7 % des arrivées aux arrêts sont ponctuelles, c'est-à-dire avec un retard inférieur à 3 minutes.

9 Urbanisme | Constructions

9.1 CONSTRUCTIONS

9.1.1 Permis de construire

En 2025, le Service technique a traité 77 (84 en 2024) demandes de permis de construire et 9 demandes de poses de panneaux solaires.



Dans le détail :

Demandes en <u>procédure ordinaire</u>	<u>21</u>
Nouvelle exploitation agricole / hangar agricole	2
Nouvelle habitation individuelle	1
Nouvel immeuble locatif / PPE / commercial / industriel	4
Transformation / rénovation / agrandissement	4
Changement d'affectation	4
Mise en conformité	1
Antennes téléphonie	2
Autres	3
Plans d'équipement et PAD	1

Demandes en <u>procédure simplifiée</u>	42
Demandes en <u>procédure préalable</u>	9
Demandes <u>annulées</u> en cours de procédure	3
Pose de <u>panneaux solaires selon simple annonce</u>	9
Panneaux photovoltaïques (en m ²)	765
Panneaux thermiques (en m ²)	0

Pose de panneaux solaires selon enquêtes (spécifiques ou non)

Une surface de 2327 m² de panneaux photovoltaïques est incluse dans les demandes de permis.

Finalement, c'est un total de **3'092 m²** de panneaux photovoltaïques qui a fait l'objet d'une demande d'installation.

9.1.2 Travaux divers constructifs

Durant l'année 2025, quelques réalisations particulières ont été effectuées sur le territoire communal.

Construction de nouveaux quais de bus et modification de l'Esplanade d'Arruffens

La construction de la nouvelle école primaire En Bouley, en plus des flux des particuliers et des élèves du cycle d'orientation, pour les différents accès au COGL, à Epicentre, au Bicubic et au Carré d'As nécessitait de coordonner soigneusement toutes les mobilités (piétons, vélos, bus, voitures) dans le secteur du plateau d'Arruffens. La construction de nouveaux quais de bus et la mise en zone 30 km/h de l'Esplanade d'Arruffens permettent de sécuriser le flux des élèves et des piétons. Le changement des réseaux souterrains a été coordonné avec tous les travaux routiers. Les travaux se sont déroulés de février 2024 à juin 2025.





Revêtement de sol à la Grand Rue

L'entreprise Etter Pavage SA a procédé à la réfection du dallage en galets de rivière à la Route de l'Eglise et à la Route du Château.

Réfection du Chemin des Avoines

Le Chemin des Avoines est très utilisé par les personnes stationnant leurs véhicules. Depuis plusieurs années la voirie essaye de combler les trous générés par les voitures. En parallèle de la mise en place du concept de stationnement en Intra-muros, le Chemin des Avoines a été réfectionné sur une profondeur de 30 cm. Cette intervention permettra d'avoir un cheminement correct. Une barrière a été posée côté talus pour éviter des accidents avec les voitures parquées trop près du bord du talus.

Réfection de la Route de la Parqueterie

Les travaux de réfection de la Route de la Parqueterie ont débuté en 2023 pour ce qui concerne l'épuration, l'adduction, la route avec l'élargissement de la chaussée, la mise en place d'une bande cyclable et la mise en conformité des arrêts de bus. Ils se sont terminés en mai 2025.

Les maîtres d'œuvre de ce chantier sont le Canton et la Commune. En effet, les travaux d'adduction ne concernent que la Commune, les travaux d'épuration servent à la Commune mais aussi au Canton pour les eaux claires de leur route et au niveau routier, certains travaux sont à charge du Canton (routes, tapis phonoabsorbant, etc.) et d'autres, les travaux édilitaires, à charge de la Commune (trottoirs, arrêts de bus, éclairage public, etc.).



Place polyvalente

Dans la continuité des travaux de l'Esplanade d'Arruffens, le Conseil communal a obtenu du Conseil général un crédit pour l'aménagement d'une place polyvalente attenante au parking du Bicubic (surface en jaune sur l'image ci-après). Les travaux ont débuté par la construction d'une canalisation d'eaux usées qui permettra de mettre en séparatif une partie du quartier d'Arruffens. Ensuite l'Esplanade a été préparée en automne 2024 pour recevoir le revêtement final au printemps 2025. Cette place sera entièrement végétalisée. La place est accessible depuis l'hiver 2025. Un dernier ensemencement sera réalisé au printemps 2026.



Passages piétons Routes de l'Industrie et de la Condémine

La Route de l'Industrie est un axe des plus fréquentés de Romont. Pour les piétons, traverser la route en dehors des passages sécurisés est très risqué. Or, depuis la construction des immeubles des Echervettes, beaucoup de personnes se déplacent à pied le long de la Route de l'Industrie pour rejoindre, depuis l'arrêt de bus des Echervettes, la gare, les commerces du centre-ville ou les écoles et l'AES. Pour sécuriser les traversées piétonnes, il était impératif de mettre en place un nouveau passage piétons sur la Route de l'Industrie et par conséquent, également un sur la Route de la Condémine (sur le trajet en direction de la gare), entre Ascenseurs Menétrey et Schoeller Allibert.

Réfection des berges de la Glâne au niveau de la STEP

À la suite des crues de novembre 2023, les berges de la Glâne au niveau de la STEP ont été endommagées. Une niche d'érosion s'est ensuite formée au fil des crues et menaçait les fondations en béton de la réserve de gaz de la STEP, qui se trouve à proximité de la berge.

Un enrochement a donc été réalisé sur 30 mètres de berge, sous la supervision du Service de l'Environnement, qui subventionne en partie ces travaux.

L'exutoire de la STEP ayant également subi des dommages en lien avec les crues, la réfection de la tête de sortie de l'exutoire ainsi qu'un enrochement de 5 mètres ont été réalisés en même temps. Ces travaux étaient à la charge de l'AIMPGPS, propriétaire de la STEP.



Rénovation et transformation de l'école de la Condémine en AES

À la suite du déménagement des classes dans le nouveau bâtiment scolaire En Bouley (EEB), les travaux de transformation de l'ancienne école de la Condémine en accueil extrascolaire (AES) ont débuté immédiatement après les vacances de Pâques 2025.

La première phase a consisté au démontage et à l'évacuation des pavillons provisoires, incluant la dépose des conduites d'eau, d'électricité et de chauffage. Les travaux intérieurs se sont poursuivis avec l'enlèvement des moquettes, le ponçage des carrelages existants et le forage de murs afin de créer de nouveaux accès. Divers travaux de menuiserie et d'installations sanitaires ont été réalisés, notamment la pose de nouveaux lavabos dans les réfectoires. L'ensemble des sols a ensuite été entièrement rénové par le coulage de résines.

Parallèlement, la modernisation des infrastructures techniques a été effectuée, comprenant la mise à jour des installations d'éclairage avec la pose de luminaires LED, le remplacement des stores de protection solaire des coupes, la modernisation de la serrurerie avec l'intégration du système de badge commun à tous les bâtiments communaux, ainsi que la mise en conformité des dispositifs de sécurité incendie et d'évacuation. Les travaux ont également inclus la réfection complète des peintures intérieures, la modernisation des bancs et des supports à chaussures dans les couloirs, ainsi que l'installation d'étagères compartimentées permettant à chaque enfant de disposer d'un espace de rangement personnel. Le couvert d'entrée existant a été conservé et entièrement nettoyé.

Les aménagements extérieurs ont permis la création d'une place de jeux particulièrement attractive et adaptée aux besoins des enfants, comprenant notamment des balançoires et un château (existant), complétés par un terrain de basket, des tables de ping-pong, un terrain de football, des poutres d'équilibre, des barres fixes ainsi que divers éléments de repos. L'ensemble est sécurisé par une clôture périphérique avec portail à gâche électrique commandé depuis l'intérieur.

La haie existante a été conservée et complétée afin d'intégrer harmonieusement ces aménagements dans l'environnement. Un nouveau trottoir reliant la Rue Pierre de Savoie à la Rue Aliénor a également été réalisé, améliorant la sécurité et l'accessibilité du site.

L'AES dispose désormais de deux réfectoires permettant d'accueillir les enfants pour le repas de midi. Les repas, préparés dans les cuisines du COGL et livrés quotidiennement, sont mis en place et servis grâce à la collaboration avec les Ateliers protégés de la Glâne. Un atelier composé d'un maître socioprofessionnel et de cinq à six personnes en situation de handicap assure la préparation des tables, le service, ainsi que le nettoyage et la remise en ordre des réfectoires. Cette collaboration, déjà existante auparavant, a été reconduite avec succès et permet au personnel éducatif de se consacrer pleinement à l'encadrement des enfants.

Le chantier s'est déroulé conformément au calendrier prévu. Grâce à l'engagement de l'ensemble des entreprises partenaires et à une excellente coordination, les travaux ont pu être achevés dans les délais, permettant l'ouverture de l'accueil extrascolaire pour la rentrée scolaire du 28 août 2025.

Cette transformation offre désormais aux enfants un environnement moderne, fonctionnel et sécurisé, parfaitement adapté à leurs besoins et contribuant à la qualité des prestations offertes par la Commune.

Rénovations de l'école de la Ville (EEV)

Dans le cadre de sa politique de maintien et de développement d'infrastructures scolaires de qualité, la Commune de Romont a poursuivi en 2025 les travaux de rénovation de l'École de la Ville. Ce bâtiment, construit dans les années 1960, a toujours fait l'objet d'un entretien attentif et régulier de la part des différents responsables communaux. Au fil des décennies, les interventions nécessaires ainsi que diverses modernisations ont permis d'en préserver la fonctionnalité et la qualité.

À la suite de la mise en service de la nouvelle école d'En Bouley, qui accueille désormais l'ensemble des classes à l'exception des degrés 7H et 8H, le Conseil communal a souhaité offrir aux élèves et aux enseignants concernés un environnement d'apprentissage pleinement adapté aux exigences actuelles. Dans cette perspective, un programme de rénovation ciblé a été entrepris afin d'améliorer le confort, la sécurité et les équipements pédagogiques, tout en assurant la pérennité du bâtiment.

Les travaux réalisés ont notamment compris la remise en peinture complète des salles de classe, le renouvellement du mobilier scolaire (pupitres, chaises et rangements), ainsi que l'installation de meubles de fond de classe destinés au stockage des classeurs des élèves. Des mesures importantes ont également été prises en matière de sécurité, avec l'installation de bras asservis avec détection incendie sur les portes des salles de classe et la mise en place de nouvelles portes coupe-feu le long des voies d'évacuation.

Par ailleurs, l'infrastructure informatique a été modernisée grâce à la mise à niveau du câblage existant, à l'ajout de prises supplémentaires dans chaque classe et à l'installation d'une nouvelle armoire informatique au rez-de-chaussée. Certains locaux ont fait l'objet d'interventions spécifiques,

notamment le ponçage et la vitrification du parquet de la salle 30, la création de lavabos rigole dans les classes d'activités créatrices, ainsi que l'installation de nouvelles armoires encastrées.

Enfin, des améliorations ont également été apportées aux équipements et aux espaces extérieurs, avec l'acquisition d'un sèche-linge pour le Service de conciergerie, ainsi que l'installation de nouvelles tables de ping-pong et d'un second but de football dans la cour d'école, contribuant ainsi à enrichir les possibilités d'activités et le cadre de vie des élèves.

Par l'ensemble de ces interventions, la Commune confirme sa volonté d'offrir aux élèves et au corps enseignant des conditions d'enseignement modernes, sûres et adaptées, tout en valorisant durablement son patrimoine scolaire.

Divers

Outre ces travaux bien visibles, bon nombre d'autres travaux ont été effectués dans les différents domaines afférents au Service technique : adduction, épuration, routes, trottoirs, aménagement, embellissement, etc.

9.2 AMÉNAGEMENT LOCAL

Les dossiers importants de l'année 2025, au niveau de l'aménagement et du réaménagement de la Commune, ont été les suivants :

9.2.1 Révision générale du Plan d'aménagement local (PAL)

Le tableau ci-après synthétise les étapes clés de ce dossier :

Dates clés	Évènements	Bilan
Déc. 2015	Dossier d'examen préalable transmis au Canton	Point de départ de la procédure formelle
Mars 2019	1 ^{ère} enquête publique	Oppositions et remarques
Janvier 2021	2 ^{ème} enquête publique	Adaptations suites aux oppositions et remarques
24 avril 2024	Décision d'approbation (DIME)	Approbation, mais sous conditions
Août 2024 et janvier 2025	Dossier 1 : enquêtes publiques	Adaptation d'une partie du PAL pour assurer le traitement des demandes de permis de construire (effet anticipé)
Aujourd'hui	Dossier 2	Finalisation de l'adaptation du PAL

Pour mémoire le PAL a été approuvé le 26 avril 2024 moyennant quelques conditions d'approbation. Pour les conditions convenant à la Commune, elles ont fait l'objet d'un premier dossier d'adaptions du PAL aux conditions d'approbation qui a été mis à l'enquête le 23 août 2024. Certains éléments ne convenant pas, la Commune a fait recours auprès du Tribunal cantonal.

Pour gagner du temps et libérer la majeure partie de la Commune de contraintes de procédure, le dossier d'adaptions du PAL aux conditions d'approbation a été scindé en deux. Comme évoqué ci-dessus, le premier dossier a d'ores et déjà été mis à l'enquête et le deuxième dossier, plus complexe, comprenant en particulier la vieille ville, devrait être mis à l'enquête durant le courant 2026.

Contraintes

Le dossier de révision du PAL, qui représente déjà un long processus, doit constamment être remanié pour satisfaire aux nouvelles exigences cantonales et fédérales. Le dossier devait être conforme au Plan directeur cantonal, puis a dû être adapté aux zones de niveau de qualité de desserte en transports publics, puis adapté pour intégrer les ERE (espaces réservés aux cours d'eau) et maintenant il doit à nouveau être adapté pour intégrer le nouvel ISOS (Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse). Ces adaptations ne se font pas sans nouvelles études, séances, coordinations et ces perpétuels changements repoussent constamment la date de fin de ce trop long dossier, sans parler de la complexité à gérer ses données.

9.2.2 Plan d'aménagement de détail cadre (PAD-Cadre)

Le PAD-Cadre définit le cadre de l'aménagement futur du plateau d'Arruffens de manière plus précise que le plan de zone. Romont est commune-pilote pour ce nouvel outil d'aménagement. Ce dernier permettra d'augmenter la surface de plancher dans son périmètre tout en augmentant également les surfaces d'espaces verts et donc la qualité de vie des habitants. Ce document a été envoyé le 17 mars 2021 au Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) pour sa mise en consultation.

Intimement lié au PAL, et y étant subordonné, il ne pouvait être mis à l'enquête qu'au plus tôt en même temps que le dossier des conditions d'approbation du PAL du même secteur. Cela étant, le dossier du PAD-Cadre a pu être mis à l'enquête publique le 15 novembre 2024. Durant le délai d'enquête 3 oppositions ont été déposées. Le traitement de ces oppositions (séances de conciliation, PV, approbation du PV, détermination sur les oppositions maintenues) s'est fait début 2025 et le dossier a ainsi pu être transmis au Canton pour examen final en mai 2025 (sans nouvelle à ce jour). La Commune a également œuvré, avec le Canton et la Préfecture, à libérer les permis de construire bloqués par la procédure du PAD-Cadre.

9.2.3 Réaménagement de l'Intra-muros (MEP)

Le Mandat d'Etudes Parallèles (MEP) Intra-muros a été mis en attente durant l'année 2024. En effet, d'autres affaires ont pris la main sur l'organisation de la Commune qui a dû y faire face.

En marge de ce dossier, la Commune a fait avancer diverses affaires liées (mise en zone 30 km/h de l'Intra-muros, mise en place d'une ligne urbaine et arrêts de bus liés, concept de stationnement, etc.). Ces différentes affaires ayant toutes un impact sur l'aménagement de la ville, la Commune doit reprendre les conclusions du MEP et de les mettre en parallèle avec ces différents impératifs. Ce dossier sera repris courant 2026.

9.2.4 Route de contournement

La Commune a continué d'accompagner cet important projet cantonal en participant aux diverses séances de coordination liées. Le dossier de mise à l'enquête du tronçon EST (secteur Chavannes-Parqueterie) est ainsi prévu d'être mis à l'enquête en mars 2026.

La Commune avait de son côté lancé une analyse des impacts potentiels, en particulier sur nos réseaux souterrains. Différentes conduites et collecteurs sont proches de cette route, en parallèle ou la traversant. L'analyse faite, il a été décidé d'intégrer les objets communaux au projet cantonal de route de contournement. Ainsi le bureau d'ingénieurs travaillant pour le Canton travaillera également pour les objets concernant la Commune.

Les études pour le tronçon SUD (secteur Parqueterie-Nespresso) avancent également. A noter que ce secteur prévoit une route enterrée tout le long des quartiers d'En Bouley et du Pré de la Grange. Coûteux mais élégant, il assure la tranquillité pour les riverains et une surface à nouveau utilisable et/ou exploitable.

9.2.5 Redressement de la ligne TPF

La Commune accompagne également cet important projet cantonal en participant aux diverses séances de coordination liées. Des projets connexes en gare de Romont, vers le Commerce de Fer et sur les aiguillages y arrivant sont également en cours.

Ce projet de redressement est nécessaire car la solution proposée entre Vuisternens-devant-Romont et Romont réduira le temps de parcours entre Bulle et Romont. Ce nouveau tronçon permettra de créer un horaire avec de meilleurs nœuds de correspondance à Bulle, Romont et Fribourg, pour les bus et les trains. Cette solution présente également le meilleur rapport coûts-utilité-faisabilité global.

Les points forts de ce projet sont une stabilité du réseau garantie et un trajet Bulle-Romont raccourci, avec un tracé qui s'intègre judicieusement dans le paysage ainsi que 3 ouvrages d'art de conception durable, robuste et économique.

Finalement prévu pour 2028, le parcours d'époque sera raccourci de 864 mètres (passant de 4'200 m à 3'336 mètres). La diminution de la longueur du parcours grâce à un pont de 970 mètres entre Romont et Mézières et une augmentation de la vitesse jusqu'à 160 km/h permettra de gagner 3 minutes entre Romont et Bulle ; dès 2028 ce trajet durera 15 minutes.

9.2.6 Gare de Romont

La Commune accompagne les CFF et Armasuisse dans les études en cours pour deux projets en lien avec la gare de Romont. Le premier concerne le déplacement du P+R qui se trouve du côté de l'Avenue de la Gare. Le deuxième projet est le déplacement dans un site dédié à La Maladaire du quai militaire actuellement situé à la gare et le démantèlement des anciennes voies.

La réalisation de ces deux projets permettra dans le futur le réaménagement de la place de la gare et la mise en place d'une nouvelle gare routière.

9.2.7 Commission d'aménagement

En 2025, les membres de la Commission d'aménagement (CAM) se sont réunis à 1 reprise afin de traiter différents dossiers qui touchent, entre autres, aux domaines d'aménagement précités. Bien que l'aménagement soit un vaste dossier qui accapare politiques et Service technique, les sujets traités bien que prenant sont toujours les mêmes (PAL, PAD-Cadre, etc.). Dès lors, bien que toujours très utile, la CAM ne peut être malheureusement que peu impliquée dans ces dossiers qui ne nécessitent pas de décisions stratégiques.

Toutefois, l'engagement et les échanges entre cette Commission et les représentants de la Commune sont toujours fructueux et donnent un autre regard indépendant et bienvenu sur le traitement des problématiques d'aménagement communal.

10 Environnement | Énergie

10.1 VOIRIE

Le Service de la voirie, qui est conduit par le Service technique, a pour tâche d'exécuter les travaux les plus divers, à savoir :

- nettoyage des rues, des places, des remparts ;
- surveillance et gestion de la déchetterie ;
- remise en état des routes, chemins, sentiers, ruisseaux ;
- enlèvement de la neige, salage ;
- entretien des parterres de fleurs ;
- élagage des arbres et des haies ;
- embellissement de la ville ;
- préparation des tombes pour l'ensevelissement ;
- mise à disposition du matériel pour manifestations ;
- aide aux sociétés ;
- entretien des bâtiments publics et privés communaux ;
- entretien du réseau souterrain de l'évacuation des eaux et de la défense incendie ;
- marquage des places de parc, routes et signalisation ;
- travaux de génie-civil courants ;
- entretien des véhicules et machines ;
- entretien des places de jeux et de sport.

Dans la mesure de ses moyens, par tous les temps et malgré les diverses contraintes, le personnel de la voirie s'efforce d'être au service de la population romontoise et des sociétés locales, afin de les aider et d'amener une plus-value à l'entretien de notre ville.

En quelques chiffres-clés, le Service de la voirie c'est :

En général

- 19 points d'eau, dont 7 fontaines ;
- 894 marches d'escaliers à entretenir ;
- 18'000 litres d'eau qui sont utilisés chaque semaine pour l'arrosage en période estivale.

Espaces verts/Embellissement

- 410 arbres sur le domaine public, qui doivent être taillés et contrôlés ;
- 2'100 m² de prairies fleuries ;
- 5'744 m² correspondant à la surface du cimetière, où le Service assure le désherbage, l'entretien des massifs de fleurs, la creuse et la désaffectation des tombes ;
- 25'000 m² de surface à tondre, incluant les terrains de foot.

Service hivernal

- 3,5 tonnes de sel par sortie ;
- 26 km de routes communales et 12 km de trottoirs ;
- 200 piquets de balisage ;
- 130'000 m² de routes communales à déneiger.

10.1.1 Personnel

Pendant les vacances scolaires d'été, plusieurs étudiants sont engagés à tour de rôle, durant une semaine chacun, en tant qu'auxiliaire.

Depuis le 15 août un nouvel apprenti, M. Luca Fracasso, a été engagé afin d'entreprendre une formation d'agent d'exploitation.

Engagement au mois d'avril 2025 de M. René Defferrard pour l'entretien des aménagements extérieurs de l'école En Bouley, de l'Esplanade d'Arruffens et de l'AES.

A l'occasion, le Service de voirie accueille également des jeunes lors de stage découverte du métier d'une durée généralement de quelques jours.

10.1.2 Parc des véhicules

Le parc des véhicules se compose de la manière suivante :

- 1 véhicule utilitaire PONY P4-T (2011) équipé d'une lame chasse-neige, d'une saleuse, d'une rampe frontale de lavage et d'une citerne pour l'arrosage (2024) ;
- transporteur électrique Iseki MT 15n (2023) ;
- 1 véhicule 4x4 Reto-Meili (2023) équipé d'un aspirateur à feuilles, d'une lame chasse-neige ;
- 1 balayeuse électrique Urban Sweeper S2.0 (2023) ;
- 1 véhicule de service électrique Citroën Berlingo (2023) ;

- 1 remorque de transports (1990) ;
- 1 remorque de transports 2 tonnes (2004) ;
- 1 motofaucheuse REFORM équipée d'une fraiseuse et d'une épareuse (2009) ;
- 1 aspirateur urbain électrique GLUTTON (2009) utilisé en particulier dans l'Intra-muros ;
- 1 déchiqueteuse à branches Vandaele (2011) ;
- 1 brouette à moteur HONDA (2011) ;
- 1 véhicule 4x4 REFORM T10 X Multilift (2016) équipé de trois bennes à terre, d'une benne à feuilles, d'une saleuse et d'une lame à neige ;
- 1 pelle MENZI MUCK 1.8 t. avec Powertilt (2016) équipée d'un godet de 30 cm de large, d'un godet de 50 cm de large et d'un godet de talus ;
- 1 tracteur à gazon hélicoïdal affecté au terrain de football du Glaney (2016) ;
- 1 remorque de transports 3.5 tonnes (2018) ;
- 1 véhicule WEIDEMANN (2018) équipé d'une fourche à palette, de 2 bennes à terre et d'une benne crocodile ;
- 1 gerbeur électrique LINDE (2018) pour le transport de marchandise dans le dépôt ;
- 1 machine de marquage tractable ;
- 1 tondeuse frontale affectée au centre sportif de Bossens (2020) ;
- 1 camionnette FORD Transit avec pont basculant 3 côtés (2021) ;
- 1 véhicule utilitaire Reform Boki (2022) équipé d'une lame chasse-neige et d'une saleuse ;
- 1 aspirateur urbain électrique GLUTTON (2024) ;
- 1 tracteur ISEKI avec lame à neige et saleuse pour l'entretien de l'école En Bouley (2025) ;
- 1 remorque de transports 2 tonnes basculante pour l'entretien de l'école En Bouley (2025).

10.2 EAU

10.2.1 Informations générales

L'entreprise EauSud SA assume le mandat de gestion du réseau d'eau potable pour la Commune de Romont depuis le 1^{er} janvier 2017.

Ce mandat a été élargi pour différentes prestations (inspection et purge des bornes hydrantes et manœuvre des vannes réseau).

Aussi, le rapport de gestion annexé dresse le bilan des activités de l'année écoulée. Il est consultable en ligne à l'adresse <https://www.romont.ch/rapports-gestion> .

Etudes en cours

Plan directeur

Le bureau d'ingénieurs Ribi, en collaboration avec EauSud, a établi un plan directeur. En effet, au vu des travaux importants exécutés sur le réseau d'eau ces dernières années ainsi que l'augmentation démographique et industrielle de la Commune, il était primordial d'avoir une vision de la distribution d'eau potable pour les prochaines années.

Le plan a été élaboré en fonction de nouveaux calculs hydraulique et les montants nécessaires à la réalisation des mesures préconisées ont été chiffrés. De cette manière, la Ville de Romont disposera d'une planification financière pluriannuelle pour les investissements sur son réseau d'eau potable.

Prospection de nouvelles sources sur le territoire de la Commune de Villorsonnens

En partenariat avec la Commune de Villorsonnens, la Ville de Romont cofinance la prospection de deux nouvelles sources pour l'alimentation en eau des deux entités. En 2025, deux forages ont été réalisés à la Joux de Villargiroud. Le premier sondage n'a pas relevé de présence d'eau suffisante pour permettre d'installer un puit de pompage. Le deuxième sondage a montré qu'un puit pourrait être installé à cet endroit. Des tests de pompages sont encore à effectuer sur la durée pour assurer un débit convenable pour l'investissement prévu.

Réalisations

Remplacement de la conduite d'adduction de Ø 500 mm à la gare de Vaulruz

Les TPF vont entreprendre la réfection de la gare inférieure de Vaulruz ainsi qu'assainir le réseau ferroviaire. La conduite de Ø 500 mm, appartenant conjointement à l'Association régionale Veveyse-Glâne-Gruyère pour la réalisation d'une adduction d'eau collective (AVGG) et à la Commune de Romont, est prise dans le périmètre des travaux. Il est impératif de déplacer cette conduite, d'une longueur de 1'200 m, en dehors du gabarit des voies ferrées. Une première partie des travaux de déviation de la conduite d'eau, du côté de Bulle, depuis l'autoroute jusqu'à la gare de Vaulruz a été réalisée en 2025. La suite des travaux sera coordonnée avec la réfection de la voie ferrée et la réfection de la gare pour lesquelles les TPF attendent les autorisations.

Route de la Parqueterie

Le projet s'inscrit dans le cadre des mesures prévues par le Plan des Infrastructures d'Eau Potable (PIEP) établi par le bureau Ribl.

L'extension du réseau de distribution a débuté à la fin de l'année 2023, en synergie avec les travaux du SPC de réfection de la route. Ces travaux se sont poursuivis en 2024 avec le prolongement de la conduite en fonte de diamètre nominal (DN) 150 mm sur une distance de 450 m et plusieurs bouclages en fonte de diamètre 125 mm d'une longueur de 150 m sur le réseau existant. Cette infrastructure apportera une réelle amélioration des conditions hydrauliques, notamment en cas d'exploitation dégradée du réseau. Ces conduites ont été mises en œuvre par EauSud SA. Ces travaux se sont terminés en juin 2025.

Quartier des Echervettes

Dans le cadre du développement du quartier des Echervettes, le maître d'ouvrage a mandaté l'entreprise Gremion & Staremborg pour l'extension du réseau d'eau potable ainsi que les introductions d'eau potable des bâtiments.

En synergie avec ces travaux, la Ville de Romont a profité de remplacer la conduite communale en Eternit diamètre nominal (DN) 150 mm dans la Route de l'Industrie, sur une distance de 380 m. Ces travaux ont été également exécutés par l'entreprise Gremion & Staremborg.

Route d'Arruffens

En synergie avec le réaménagement du plateau d'Arruffens, la conduite d'eau potable a été remplacée et des points d'eau mis en place pour les zones vertes. C'est plus de 500 m de conduites en fonte de diamètre nominal 150 mm qui ont été mis en place en lieu et place d'une conduite en Eternit. Ces conduites ont été mises en œuvre par EauSud SA. Les travaux se sont terminés en juin 2025

Déviations de la conduite d'adduction au passage inférieure TPF à Vuadens

Les TPF vont entreprendre des travaux de réfection de leur réseau ferroviaire entre Vaulruz et la gare de Bulle. Le passage sous voie au secteur Planchy va être entièrement reconstruit. La conduite d'adduction appartenant à l'AVGG et la Commune de Romont passe dans ce secteur. Pour permettre d'assainir également la conduite et permettre les travaux TPF, cette conduite a été déviée et remplacée sur environ 100 m avec l'aide d'un pousse-tube.

10.3 ENVIRONNEMENT

10.3.1 Plan climat

En 2024, le Conseil communal a décidé de mettre fin à la participation de la Commune au programme Cité de l'Énergie. Cette décision s'inscrit dans un contexte d'évolution du cadre légal cantonal, notamment avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} octobre 2023, de la Loi sur le climat (Climat-L). Cette Loi vise à protéger les êtres humains, les animaux, les plantes et leurs biotopes, en particulier les personnes et les écosystèmes les plus vulnérables, face aux effets des changements climatiques. Elle fixe notamment des objectifs ambitieux, dont une réduction d'au moins 50 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et l'atteinte de la neutralité carbone à terme.

À ce jour, les communes ne sont pas soumises à l'obligation d'établir un plan climat, mais elles sont invitées à intégrer les enjeux climatiques dans l'ensemble de leurs activités, notamment lors de la planification de projets, des investissements et de l'octroi de subventions.

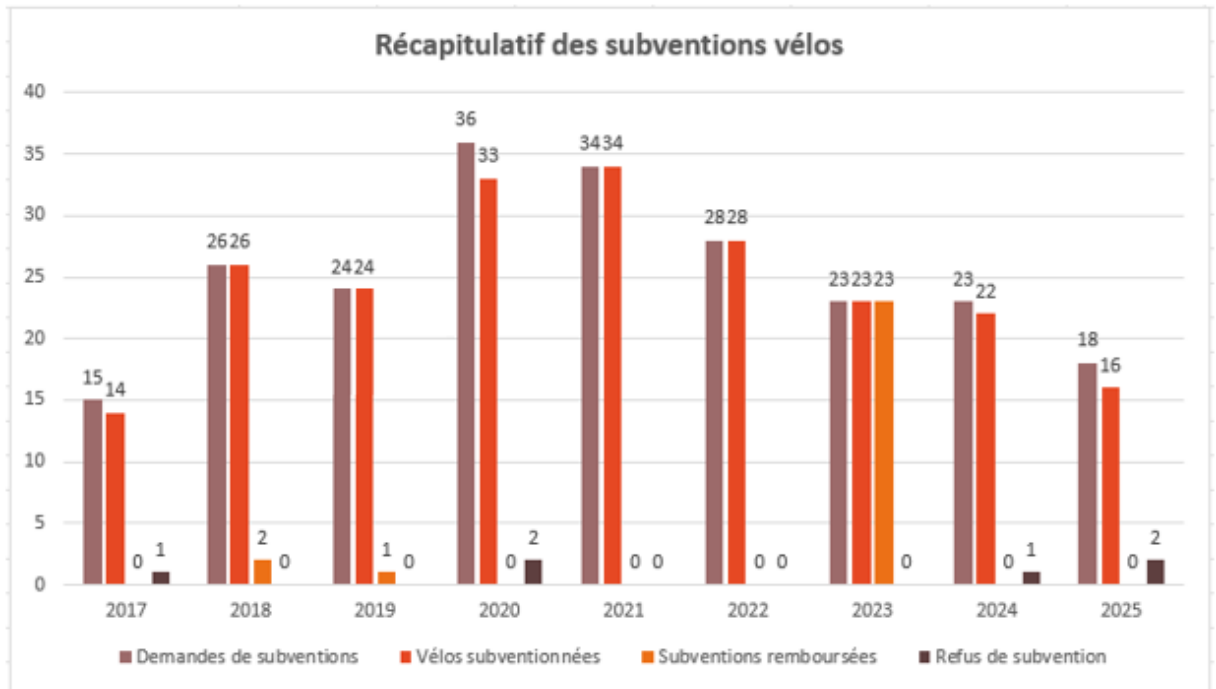
Dans cette perspective, le Conseil communal a souhaité anticiper ces exigences et analyser la situation locale afin de se doter d'outils de pilotage adaptés. Ainsi, un mandat a été confié à la fin de l'année à un bureau spécialisé pour accompagner la Commune dans l'élaboration d'un plan climat communal. Cette démarche comprendra l'établissement d'un diagnostic, incluant un portrait climatique et une analyse de vulnérabilité du territoire, ainsi que la réalisation d'un bilan carbone à l'échelle du territoire et de l'Administration communale.

Sur la base de ces analyses, la Commune définira ses objectifs et un plan de mesures concret. Le projet se poursuivra en 2026 et les premières mesures pourront être mises en œuvre dès 2027, sous réserve de l'acceptation des budgets nécessaires.

10.4 Éléments divers

Subvention de vélos électriques

Le Conseil communal propose une subvention de CHF 200.- pour l'achat d'un vélo électrique dans un commerce Romontois, contre CHF 100.- pour l'achat de celui-ci ailleurs. Durant l'année 2025, 16 (22 en 2024) subventions ont été accordées. Ces subventions sont reconduites pour l'année 2026.

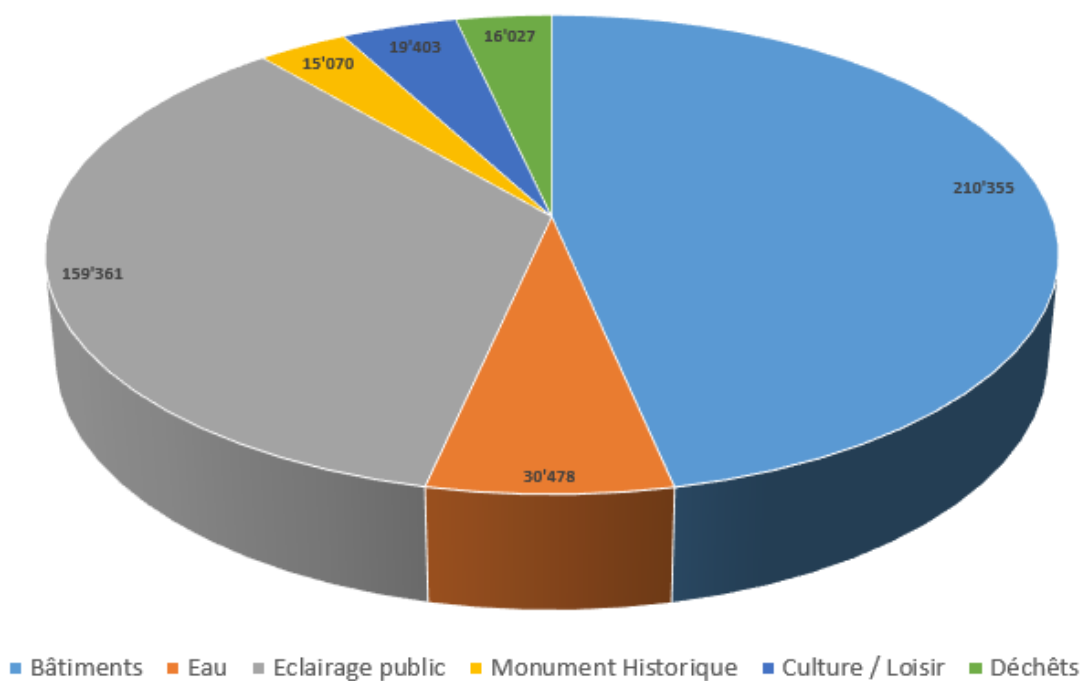


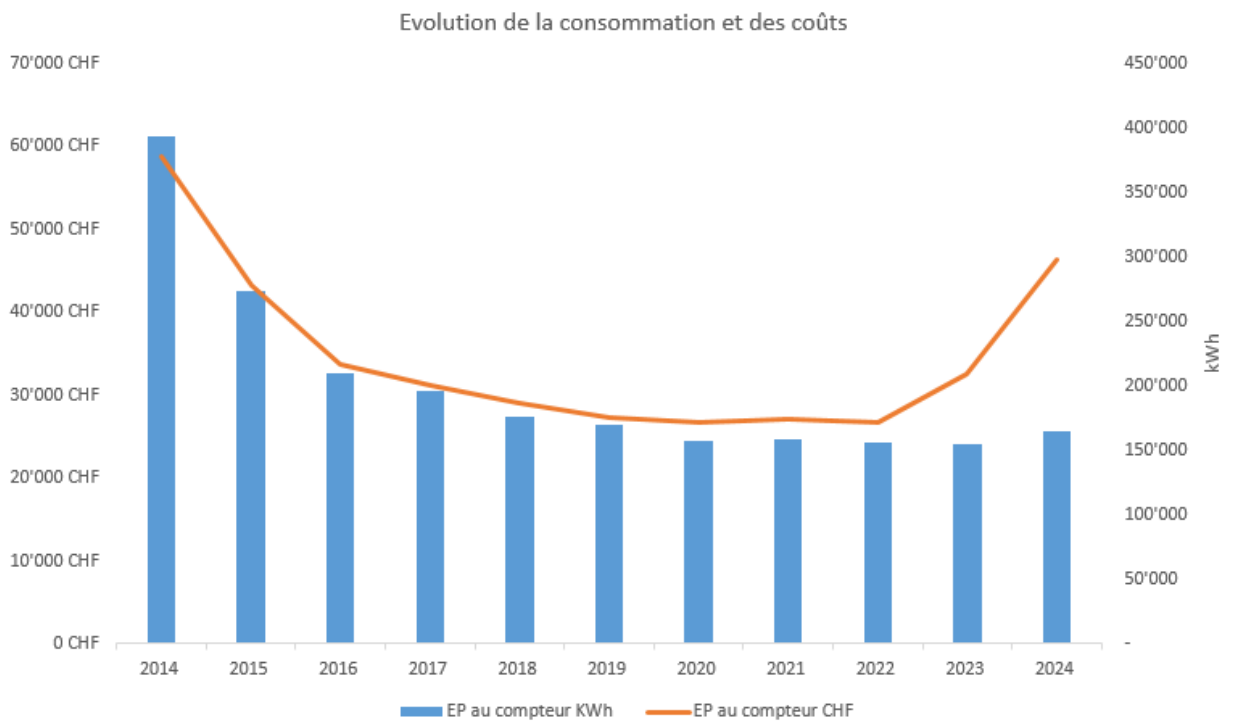
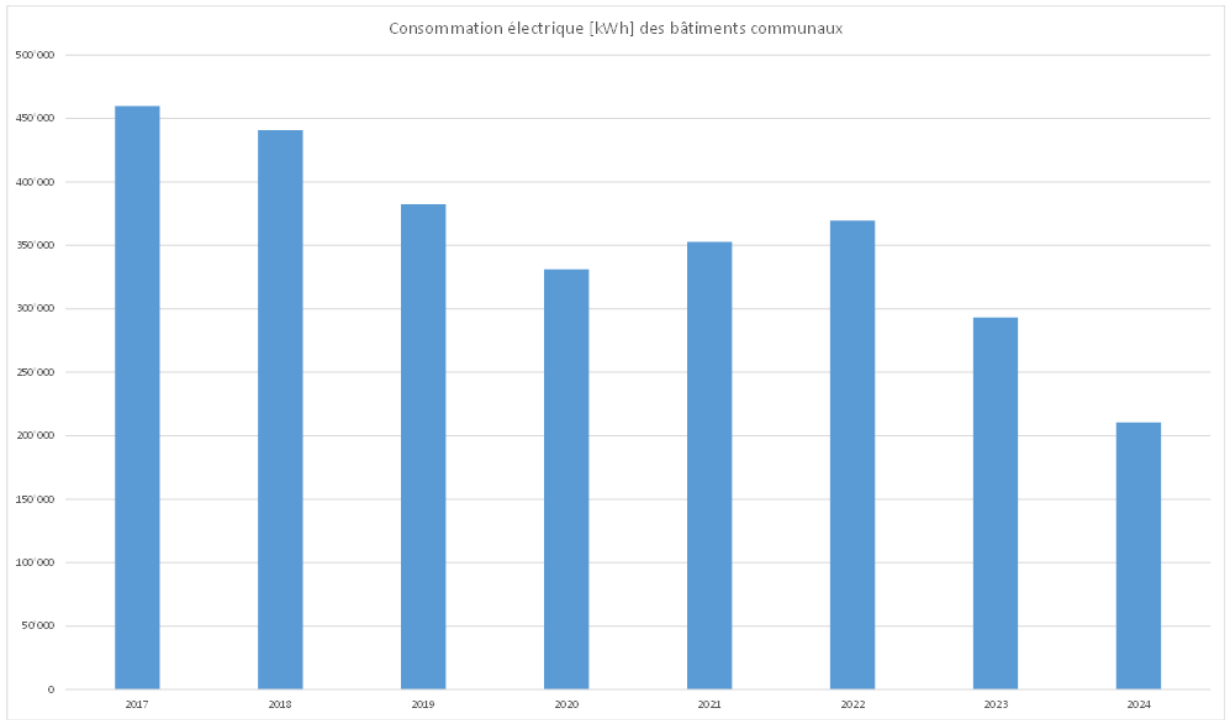
Consommation électrique pour 2024

A noter que les chiffres 2025 ne seront connus qu'en novembre 2026 après le relevé des compteurs.

Aussi la consommation électrique 2024 pour les bâtiments communaux et l'éclairage public, les monuments historiques ainsi que les loisirs et animations se chiffre à :

Consommation électrique [kWh] par secteur





Velafrica

Au vu de l'intérêt de la population pour cette action, le Conseil communal collecte depuis 2018 les vélos séparément à la déchetterie. Velafrica s'occupe périodiquement de l'enlèvement des vélos collectés. En 2025, ce sont 68 vélos qui ont été déposés à la déchetterie.

Ces vélos sont ensuite triés et réparés dans un atelier de réinsertion professionnelle et sociale avant de partir pour une nouvelle vie en Afrique.



Le point de récolte à la déchetterie.

10.4.1 Commission de l'énergie

La Commission de l'énergie ne s'est pas réunie au cours de l'année 2025. D'autres priorités ont en effet mobilisé les ressources communales, notamment la réorientation de la politique énergétique et climatique de la Commune.

La décision du Conseil communal de mettre fin à la participation au programme Cité de l'Energie et le lancement du projet d'élaboration d'un plan climat communal ont constitué des étapes importantes. Ces démarches ont nécessité une mobilisation de l'administration et des autorités communales, ce qui explique en partie l'absence de séances de la Commission durant l'année écoulée.

La Commission de l'énergie sera associée à la suite des travaux, en particulier lors des phases de définition des objectifs et des mesures qui découleront du futur plan climat communal.

10.5 RAMASSAGE DES DÉCHETS EN 2025

Les déchets sont répartis en deux catégories :

Les déchets non valorisables qui sont incinérés à la SAIDEF, à Posieux.

Les déchets valorisables qui sont amenés chez un récupérateur pour être transformés et réutilisés.

Par rapport à 2024, le tonnage général des déchets a subi une hausse de 103 to, soit + 4.04 %, ce qui est cohérent par rapport à l'augmentation de la population (6'322 habitants au 31.12.2025=> + 166 hab. => + 2.9 %).

Ci-après, le tableau récapitulatif des tonnages traités, par type de déchets :

		2020	2021	2022	2023	2024	2025
DECHETS VALORISABLES	Verre	193	212	204	193	199	204
	Fer blanc/Alu	13	16	24	16	19	16
	Papier	326	335	322	266	329	307
	Compostage	333	393	380	407	331	376
	Organique	34	41	53	60	90	100
	PET	16	17	17	18	18	19
	Mat. ferreux	74	70	70	65	72	54
	App. électriques	28	31	34	37	41	40
	Bois	170	182	147	180	190	179
	Batteries/piles	2	1	3	3	3	4
AUTRES DECHETS	Huile	6	3	5	4	7	6
	Ménagers	918	930	932	966	1005	1007
	Inertes (DCMI)		69	54	62	79	140
	Encombrants	136	130	133	148	164	198
Total en tonnes	2249	2430	2378	2425	2547	2650	

De manière générale, on constate une augmentation des ordures ménagères (0.2 %), des encombrants (20 %), du verre (2.5 %), du compost (14 %), des déchets inertes (77 %), des huiles (75 %), du PET (5.5 %) et des déchets organiques (11 %).

D'autre part, on observe la diminution, du fer blanc/alu (16 %), du papier (7 %), de la ferraille (25 %), des appareils électriques (2.5 %) et du bois (6 %).

Le poids des déchets par habitant et par année s'élève à 419 kg, soit une augmentation de 5 kg/hab. (+ 1.2 %).

Le volume des déchets valorisés représente le 49.3 % du total des déchets, tandis que les déchets non-valorisés représentent le 50.7 %.

A la lumière du compte de fonctionnement 202 « 7301/Gestion des déchets », on relèvera que la Commune de Romont a des charges pour un montant de CHF 1'256'962.50 (traitements, ramassages, taxes de décharges, etc.) et des revenus pour un montant de CHF 1'139'757.60 (taxes forfaitaires, taxes au sac, PET, etc.). Ce compte est ainsi déficitaire (+ CHF 117'204.90) de 10.28 %.

En finalité, la recette totale du compte des déchets couvre le 89.72 % des charges liées à ces derniers, ce qui respecte largement à la Loi cantonale sur la gestion des déchets exigeant au moins le 70 % de couverture.

11 Santé | Affaires sociales

11.1 AFFAIRES SOCIALES

11.1.1 Logements

Logements vacants au 1^{er} juin 2025

	01.06.2024	01.06.2025
1 – 1 ½ pièce	1	0
2 – 2 ½ pièces	2	0
3 – 3 ½ pièces	8	3
4 – 4 ½ pièces	9	2
5 – 5 ½ pièces	0	0
6 – ou plus	1	0
Total	21	5

11.1.2 Abonnements généraux

Dès le 01.01.2024, une nouvelle formule de “cartes journalières dégriffées commune” est proposée par les CFF. Ces cartes journalières dégriffées commune prennent la forme de billets électroniques personnels. La vente des cartes est ouverte jusqu’à 6 mois, chaque jour. Il s’agit d’une carte nominative, non transmissible.

Ces cartes sont réservées uniquement aux habitant·e·s de Romont.

11.1.3 Service de repas à domicile pour la Ville de Romont

Statistique des repas livrés à Romont

REPAS	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Janvier	312	329	389	563	507	383	467
Février	270	289	384	439	437	360	435
Mars	285	328	412	477	490	385	466
Avril	284	384	346	480	422	392	462
Mai	334	384	351	456	393	333	421
Juin	293	357	403	437	413	345	437
Juillet	295	350	377	521	375	390	457
Août	250	374	345	543	357	439	470
Septembre	283	368	364	472	368	383	485
Octobre	332	387	419	466	335	415	487
Novembre	287	377	449	460	400	430	452
Décembre	288	390	598	480	393	439	489
Total	3'513	4'317	4'837	5'794	4'890	4'694	5'528

Le Conseil communal tient à souligner le remarquable travail accompli durant toute l'année 2025 par les bénévoles, à savoir :

- Mme Monique Bérard Fasel.
- Mme Anne Chatton.
- Mme Christine Dafflon.
- Mme Myriam Dafflon.
- M. Maurice Dafflon.
- † M. Roland Kowalski.
- M. Olivier Lob.
- M. Philippe Mauron.
- Mme Françoise Morel.
- Mme Patricia Oberson.
- Mme Gisèle Roulet.
- Mme Chantal Ruffieux.
- M. Claude Sallin.
- Mme Martine Sallin.
- Mme Hélène Savoy.
- Mme Jeanne Schmoutz.
- Mme Anne Stern.
- M. Paul Sugnaux.

Les repas, préparés par le Réseau Santé de la Glâne (RSG), sont livrés dans la matinée et sont composés de :

- potage ;
- viande ou poisson ;
- légumes ou salade ;
- pommes de terre, pâtes, riz ou autre féculent ;
- dessert.

Il est possible de recevoir des menus de régime adaptés à la santé, mais uniquement sur prescription médicale.

Pour assurer une alimentation quotidienne suffisante, il est indispensable de compléter ce repas par un petit-déjeuner, un goûter et un repas le soir.

Conditions pour pouvoir en bénéficier

- Être domicilié-e à Romont.
- Être au bénéfice d'une rente AVS ou être recommandé-e par un médecin ou par le Service social ou par les soins à domicile (ordonnance médicale obligatoire dans ce cas).

11.1.4 Service Officiel des Curatelles

Le Service officiel des curatelles de la Glâne accompagne régulièrement environ 230 personnes adultes, faisant l'objet d'une mesure de curatelle prononcée par la Justice de Paix. À titre indicatif, une cinquantaine d'entre elles habitaient la Commune de Romont en 2025.

Une curatelle a pour but de garantir l'assistance et la protection de la personne qui a besoin d'aide. Il peut s'agir de problèmes de santé psychique ou physique, de situations de handicap ou de dépendance, de perte d'autonomie liée à l'âge ou d'autres difficultés durables entravant parfois la capacité de discernement de la personne. Le curateur ou la curatrice va alors agir pour préserver les intérêts de la personne concernée par le mandat en lui apportant une aide personnelle mais également administrative, en gérant notamment sa situation financière, tout en veillant à préserver au maximum son autonomie.

Les curateurs ou curatrices collaborent également dans l'exercice de leurs mandats avec un réseau conséquent, provenant de différents milieux : médical, social, juridique ou économique. Lorsque les causes ayant conduit au mandat ne sont plus présentes, une levée de mesure peut être envisagée.

Par ailleurs, chaque année, la Justice de Paix procède au contrôle des comptes tenus par le curateur. Elle fixe également la rémunération allouée au curateur pour son travail. Cette rémunération est prise en charge par la personne elle-même si elle en a les moyens ou par les communes si celle-ci ne trouve dans une situation d'indigence.

Le Service des curatelles est actuellement composé d'une cheffe de Service, Mme Anne Schrago, de six curateurs et curatrices et de cinq collaboratrices administratives, représentant un total de 7,4 EPT. Les curateurs et curatrices en fonction sont toutes et tous au bénéfice d'une formation en travail social leur permettant d'accompagner les personnes soutenues de manière professionnelle, pour répondre au mieux à leurs besoins.

La Commission Curatelles de l'AGR, présidée par M. Julien Ronce et à laquelle M. Armand Jaquier représente la Commune de Romont, suit le travail du Service.

11.1.5 Chômage

Statistiques		31.12.2024		31.12.2025	
Demandeurs d'emploi					
	Romont	264	7.9 %	291	8.0 %
	Glâne	743	5.8 %	803	5.8 %
	Canton	9261	5.3 %	9'858	5.4 %
dont Chômeurs					
	Romont	140	4.0 %	130	3.5 %
	Glâne	384	3.0 %	362	2.6 %
	Canton	4872	2.8 %	5286	2.9 %

Le taux de demandeurs d'emploi regroupe les chômeurs et les personnes qui sont occupées dans une mesure active, comme un programme d'emploi temporaire, un gain intermédiaire, un cours de perfectionnement ou une reconversion professionnelle

11.1.6 Service social de la Ville de Romont

11.1.6.1 Fonctionnement

L'aide sociale et les normes qui la régissent découlent de différentes dispositions cantonales et fédérales auxquelles le Service social et la Commission sociale se réfèrent.

« L'aide sociale est l'ultime filet du système de sécurité sociale. Elle a pour but d'assurer le minimum vital et de promouvoir l'indépendance économique et personnelle ainsi que l'intégration des personnes dans le besoin, ne pouvant ni être entretenues par leur famille ni faire valoir d'autres prestations légales.

L'aide sociale est subsidiaire à d'autres assistances privées ou publiques et elle est calculée selon la situation spécifique de la personne dans chaque cas d'espèce. »

Chaque demande d'aide financière est validée par la Commission sociale dans le respect des normes CSIAS et de la Loi sur l'aide sociale du canton (LASoc).

La personne qui a reçu une aide matérielle est tenue de la rembourser, en tout ou en partie, dès que sa situation financière le permet.

Le Service social apporte quatre types d'aide :

La prévention

qui comprend toute mesure générale ou particulière permettant d'éviter le recours à l'aide sociale.

L'aide personnelle

qui comprend notamment l'écoute, l'information et le conseil.

L'aide matérielle

qui est une prestation allouée en espèces.

Les mesures d'insertion sociale (MIS)

qui, dans le cadre d'un contrat d'insertion sociale, permettent au bénéficiaire de retrouver ou de développer son autonomie et son insertion socioprofessionnelle.

Selon les situations, des demandes de dons auprès de divers organismes privés sont envisagées.

11.1.6.2 Collaboration

Groupement des Services Sociaux Régionaux (SSR) francophones du canton

Les Services sociaux régionaux francophones du Canton se réunissent environ 4 fois par année. Les Services sociaux germanophones se joignent à ce groupement 1 fois par an.

Ces rencontres permettent à la Commune d'échanger sur le travail au quotidien, le mode de fonctionnement et l'application des bases légales en vigueur. Elles sont également l'occasion de rencontrer les acteurs du réseau secondaire avec lesquels la Commune est amenée à collaborer.

Le Service de l'action sociale prend part régulièrement à ces rencontres pour apporter ses éclairages sur des thématiques spécifiques.

Le groupement des SSR francophones s'est réuni à trois reprises cette année.

Groupement des Services Sociaux Régionaux (SSR) glânois

En 2025, les responsables des Services sociaux glânois se sont rencontrées à trois reprises dans le cadre de la régionalisation en cours et de la mise en place des guichets familles liés à la nouvelle Loi sur les prestations complémentaires familles (en vigueur depuis le 01.01.2026). Leur intention est de bâtir dès à présent une culture commune et d'harmoniser chaque mode de fonctionnement pour permettre un processus de régionalisation plus fluide.

Service de l'action sociale (SASoc)

Le SASoc organise depuis fin 2017 4 rencontres annuelles pour la transmission aux responsables d'équipe des modifications légales et de ses recommandations en termes d'application. Ses rencontres se veulent un lieu d'échanges mais surtout d'harmonisation des pratiques. Mme Alexandra Scyboz y prend part en sa qualité de responsable d'équipe.

En décembre 2022 s'est constituée la conférence des autorités d'aide sociale qui se rencontre 2 à 3 fois par an. Cette plateforme offre la possibilité aux Présidents(tes) des Commissions sociales d'échanger directement avec le SASoc (Service de l'action sociale) dans un but de renforcement de la coordination et de la communication au sein du dispositif d'aide sociale.

Saint-Vincent de Paul

Depuis décembre 2021, dans un souci d'optimisation des ressources, le Service social ne participe plus aux séances mensuelles de l'Association. Il poursuit néanmoins sa collaboration active avec celle-ci.

Réseau

Le travail de réseau constitue une part conséquente de l'activité du SSR Romont.

Le Service social travaille en collaboration avec de nombreux organismes, plus particulièrement avec l'office régional de placement (ORP) et le pôle insertion+ (PI+), les caisses de chômage, l'AI, les organisateurs de mesures d'insertion sociale, le Service officiel des curatelles de la Glâne, les curateurs privés, les hôpitaux, les médecins généralistes, les psychiatres et les psychologues.

Le Service social organise et participe en outre régulièrement à différentes rencontres de réseau qui permettent une meilleure coordination et cohérence du projet d'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires. Ces séances constituent en ce sens un pan primordial de l'accompagnement psychosocial des bénéficiaires.

11.1.6.3 L'année 2025, en bref

En 2025, l'équipe du Service social a reçu un nombre de nouvelles demandes conséquent, équivalent à celui de 2024. Elle est également intervenue régulièrement pour des conseils et orientations dans le cadre d'aides personnelles, ceci alors que le nombre d'aides financières a augmenté d'environ 50 %.

La hausse continue du coût de la vie et des différents postes budgétaires de base a amené cette année encore une part plus large de la population à s'adresser au Service social pour obtenir des informations et conseils et vérifier ses droits éventuels à des prestations sociales.

Au niveau administratif, le constat posé depuis plusieurs années déjà ne fait que se confirmer. L'activation et la coordination des différentes assurances sociales se complexifient ; elles demandent un investissement en temps croissant, une transmission par l'assuré de documents de plus en plus nombreux et détaillés. L'analyse des demandes est dès lors plus longue et les délais de décision prolongés. Ceci ralentit l'accès aux prestations financières des différentes assurances et précarise dès lors la situation globale des assurés.

Les bases légales de l'aide et des assurances sociales sont en constante évolution. La Loi sur les prestations complémentaires pour les familles (LPCFam) et la nouvelle Loi sur l'aide sociale (LASoc) entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2026. Le règlement d'application de la nouvelle Loi sur l'aide sociale est encore en cours d'élaboration et ne sera finalisé que durant le 1^{er} semestre 2026.

Le Service social s'est fortement mobilisé en 2025 pour se préparer à ces adaptations légales et aux changements de pratique qu'elles vont entraîner.

Guichet familles

Dès le 01.01.2026, les communes doivent mettre en place des guichets familles pour l'accompagnement social des familles de condition modeste qui bénéficieront de prestations complémentaires, ceci selon les modalités d'organisation territoriale de la Loi sur l'aide sociale.

A Romont, ce mandat a été attribué transitoirement au Service social. Les guichets familles offrent un accompagnement social adapté aux bénéficiaires des PC Familles. Celui-ci comprend :

- un accès aux informations relatives aux offres de prestations, de soutiens et de conseils destinés aux familles ;
- un conseil personnalisé dans le but de renforcer la capacité d'intégration sociale ou professionnelle ;
- l'orientation des personnes ayant besoin d'une aide spécifique vers les organismes compétents et l'intervention au besoin auprès de ces derniers pour l'octroi d'une aide adaptée ;
- la mise en place et le suivi de mesures qui favorisent l'insertion sociale et professionnelle.

Mme Chevallier et Mme Scyboz ont ainsi participé cette année à plusieurs séances de coordination avec l'ECAS (Etablissement Cantonal des Assurances Sociales) pour définir les modalités de collaboration et les tâches respectives des Services sociaux et de l'ECAS dans le traitement des dossiers de prestations complémentaires pour les familles.

Une adresse et un numéro de téléphone distincts ont été créés pour le guichet familles de Romont.

Nouvelle Loi sur l'aide sociale

Trois principaux aménagements sont prévus pour leur part dans la nouvelle Loi sur l'aide sociale :

- **Un renforcement organisationnel**

Le nombre de SSR est réduit de 21 à 8. La compétence du SASoc pour les art. 8 LASoc (personnes séjournant ou de passage dans le Canton et personnes sans domicile fixe) est transféré aux SSR (compétence à raison du lieu). Les conférences des autorités d'aide sociale et des responsables des SSR sont maintenues. Un délai est fixé aux Services sociaux régionaux au 1^{er} janvier 2028 pour constituer des associations de communes avec la mission sociale et au 1^{er} janvier 2031 pour créer des Commissions sociales et des Services sociaux de district.

- **Une amélioration des instruments**

Les prestations de l'aide sociale sont mieux définies.

Un nouveau système d'information électronique commun aux SSR sera mis en place pour 2029.

- **Le développement d'une politique préventive**

Un rapport sur la situation sociale et la pauvreté est établi en principe une fois par législature. Un plan d'action sera établi périodiquement sur cette base afin de prévenir et de diminuer la pauvreté et l'exclusion sociale. L'insertion socioprofessionnelle et le soutien à la formation des bénéficiaires de l'aide sociale seront renforcés.

A compter de janvier 2025, M. le Préfet a mis en place des séances de coordination en vue de la régionalisation des Services sociaux glânois. Un à deux membres de chaque Commission Sociale ainsi que les responsables des Services sociaux y prennent part. M. Simon Richoz, directeur de l'AGR, s'est joint à ces séances en qualité de responsable de projet. Fin 2025, l'objectif était de réunir les 3 Services sociaux dans des locaux communs au 1^{er} janvier 2027.

Le Service social s'est employé cette année encore à enrichir et mettre à jour le classeur de référence des assistantes sociales qui répertorie les procédures et applications légales que suit le Service et leurs adaptations continues.

Une ambiance agréable a régné au sein des séances de la Commission sociale et a permis un travail fructueux dans un esprit de collaboration.

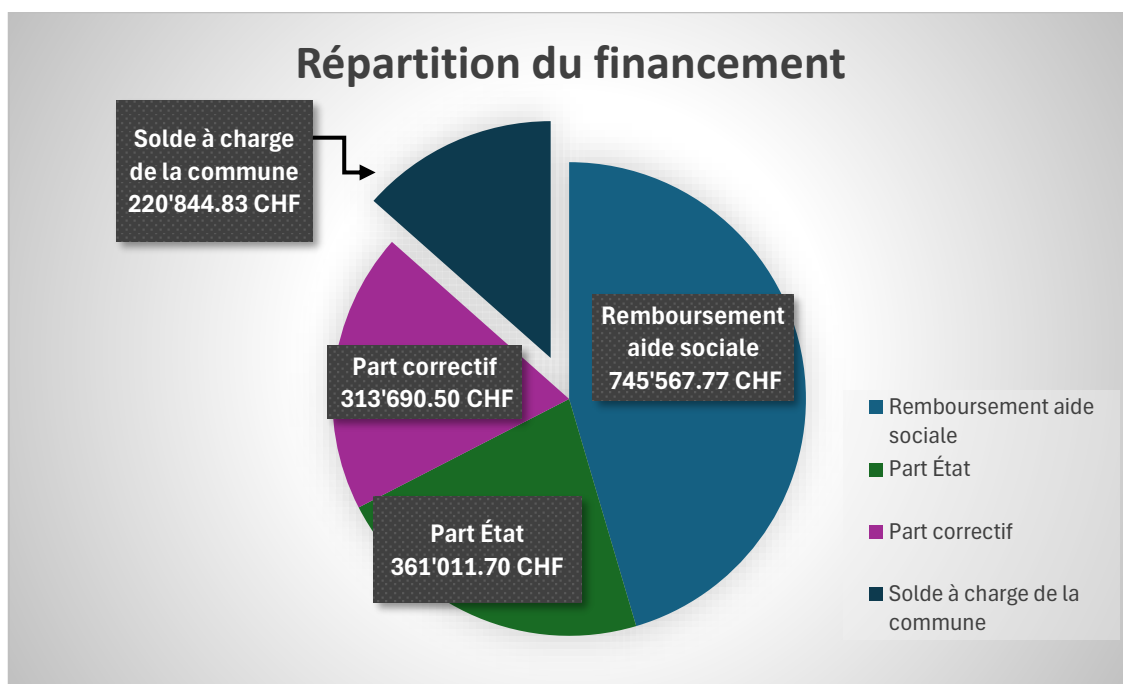
Le Service social a poursuivi son travail de supervision à raison de quatre séances en 2025.

11.1.6.4 Quelques chiffres

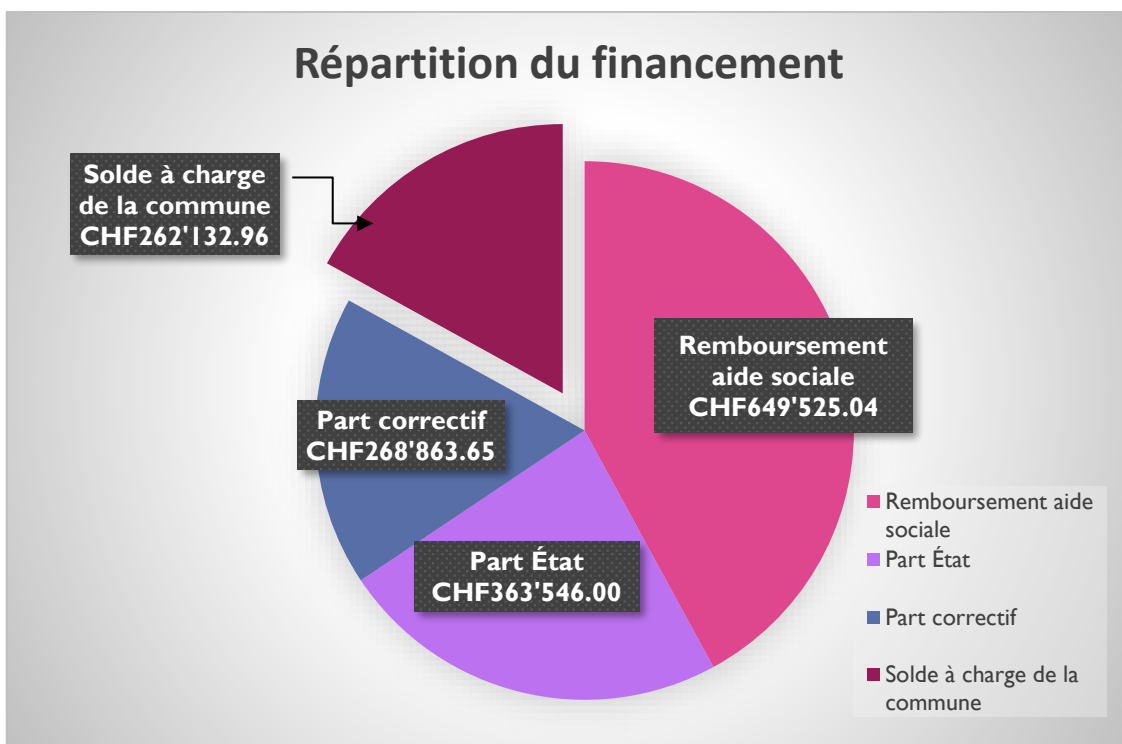
Budget

Sur le principe, la Commune finance l'aide sociale à hauteur de 60 % et l'état 40 %. Un correctif est en outre apporté chaque fin d'année à la suite d'une répartition financière effectuée entre les Communes du district, ceci en proportion de la population légale.

En 2024, le montant total des dépenses s'élevait à CHF 1'641'114,80.



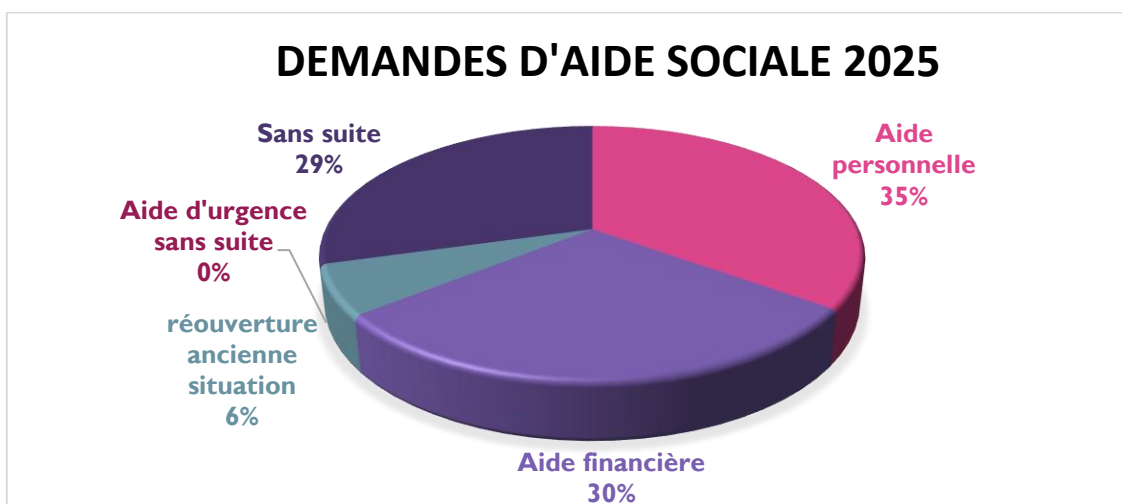
En comparaison, en 2025, le montant total des dépenses s'élevait à CHF 1'544'067.65, soit un montant inférieur d'environ 6 %.



Le remboursement de l'aide sociale octroyée est constitué prioritairement des versements rétroactifs des différentes assurances sociales (AI, prestations complémentaires, subsides d'assurances maladie, indemnités journalières du chômage, allocations familiales, etc.), des héritages et du remboursement ordinaire de la dette sociale.

A ce propos, en 2025, 15 personnes ont remboursé leur dette sociale, ceci pour un montant total de CHF 23'254.45.

Nombre de situations traitées



94 ménages ont bénéficié d'une aide financière en 2025, soit 5 de moins qu'en 2024.

126 personnes ont déposé une demande d'aide au Service social, soit 3 de plus que l'année précédente. Entre 2023 et 2024, une augmentation d'environ 50 % du nombre de demandes avait été constatée, ceci alors que ce chiffre n'avait plus été atteint depuis 10 ans, les nouvelles demandes oscillant en effet entre 85 et 100. Force est de constater que cette augmentation s'est confirmée pour 2025.

44 aides personnelles ont été accordées pour des démarches administratives diverses dans un souci de prévention et 45 aides financières ont été accordées, dont 8 réouvertures d'anciennes situations. Les 37 autres demandes n'ont pas abouti, ceci soit parce le dossier était incomplet, soit parce que la personne ne s'est pas présentée ou qu'une assistante sociale l'a réorientée à la suite d'un contact téléphonique.

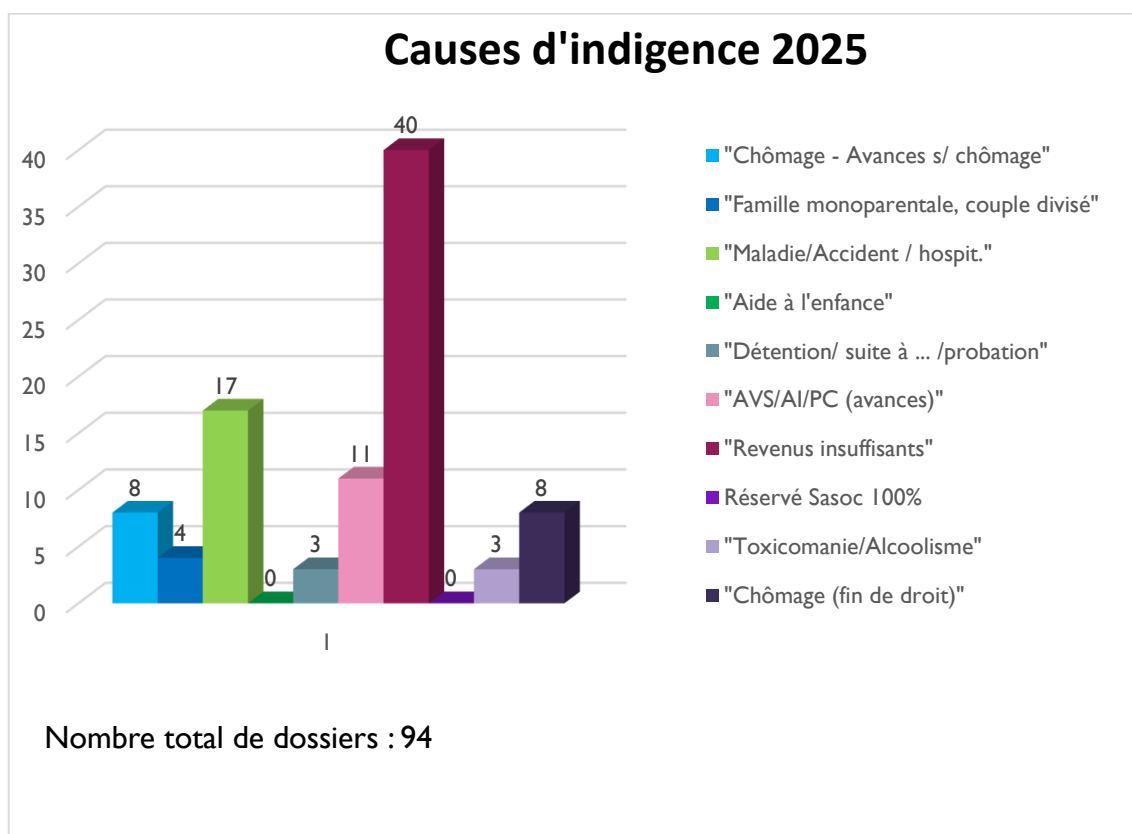
Causes d'indigence en 2025

La cause d'indigence prédominante au niveau statistique demeure celle des revenus insuffisants.

Au second et troisième rang, on trouve les atteintes à la santé non-reconnues ou pour lesquelles une demande AI est en cours ainsi que les avances sur les prestations AVS, AI ou PC.

Le Service social est amené régulièrement à accompagner des femmes en procédure de séparation ou de divorce, avec ou sans enfants.

Ces dernières années, le Service social constate une augmentation des demandes des jeunes entre 18 et 25 ans sans formation avec un parcours social et familial complexe.



11.1.6.5 Conclusion

L'équipe du Service social s'emploie à offrir des prestations de qualité à la population de Romont.

Elle constate cette année encore que les conditions d'accès aux prestations des assurances sociales se durcissent. La coordination entre les différents régimes de prestations et le traitement des demandes des bénéficiaires par les différents Services se complexifient. La phase d'analyse des nouvelles situations se révèle de ce fait plus délicate. L'activation des prestations des différentes assurances sociales et la fermeture des dossiers en lien avec le remboursement des avances sur aide sociale demandent un travail toujours plus important.

Les tâches administratives occupent ainsi une part plus conséquente du temps de travail des assistantes sociales, ceci en collaboration avec la secrétaire.

Les travailleurs peu ou pas formés ainsi que les personnes touchées chroniquement dans leur santé physique ou psychique peinent à s'insérer durablement sur le marché du travail actuel.

L'équipe relève également que les demandes de jeunes en rupture socioprofessionnelle sont en augmentation ces dernières années et que les prestations offertes par le Canton ne permettent malheureusement pas toujours de leur offrir le soutien adéquat.

Face aux différentes évolutions sociétales, le Service social s'emploie à développer ses connaissances et compétences en termes de savoir-faire mais également de savoir-être afin d'accompagner au mieux les bénéficiaires dans leur projet de réinsertion socioprofessionnelle.

Le Service social se réjouit en outre des améliorations qu'apporteront la nouvelle Loi sur l'aide sociale ainsi que celle sur les PC Familles dès le 1^{er} janvier 2026.

Ces modifications légales permettront à certaines familles de sortir de l'aide sociale pour bénéficier du minimum vital plus favorable des prestations complémentaires et à une frange plus importante des familles avec enfants du Canton de bénéficier d'une aide financière et d'un soutien à la réinsertion.

Le Service social aura pour nouvelles tâches en 2026 d'offrir un accompagnement social adapté aux bénéficiaires des prestations complémentaires familles et de leur donner accès à des mesures d'accompagnement social adaptées.

La mise en œuvre du projet de régionalisation mobilisera également les forces de travail de l'équipe en 2026.

11.2 SANTÉ

11.2.1. Réseau Santé de la Glâne (RSG)

Le rapport d'activité du RSG est consultable en ligne à l'adresse suivante

<https://www.sante-glâne.ch/reseau> .

11.2.2. Contrôle des champignons

Pour 2025, le nombre de récoltes contrôlées a été de 267

• Quantité de champignons comestibles	693	kg.
• Quantité de champignons impropres à la consommation	40	kg.
• Quantité de champignons vénéneux	5	kg.
• Quantité de champignons mortels	0.300	kg.

Mme Isabelle Cordey, Mme Claudia Morel, Mme Monique Durussel et M. Georges Steiner assument ce service en leur qualité de contrôleuses et contrôleurs officiels-les.

Le Conseil communal adresse un merci particulier à ces personnes pour leur engagement et pour leurs services à la population.

11.3 CIMETIÈRE

Durant l'année 2025,

- 39 personnes sont décédées à Romont.
- 4 personnes ont rejoint un cimetière d'une autre commune.
- 5 personnes d'une autre commune ont rejoint le cimetière de Romont.

Au total, pour le cimetière de Romont, la situation est la suivante :

a) 36 personnes incinérées réparties en :

- 4 tombes cinéraires ;
- 16 cellules au columbarium ;
- 6 personnes au jardin des souvenirs ;
- 10 personnes ont vu leurs cendres revenir à la famille.

b) 4 personnes enterrées.

Désaffectation de tombes et de cellules du columbarium

Durant cette année 2025, il a été procédé à 43 désaffectations réparties en :

- 20 tombes dont 10 cinéraires ;
- 13 cellules au columbarium.

Il arrive également que des familles demandent la désaffectation d'une tombe avant son échéance. Ce cas de figure est envisageable pour autant que l'inhumation du corps remonte à plus de vingt ans.

11.4 JEUNESSE

Pour les détails concernant les activités de REPER déployées en faveur de la jeunesse, se référer au site <https://www.reper-fr.ch/>.

12 **Domaine public**

12.1 DOMAINES

La surface des diverses parcelles louées en 2025 à 12 exploitants représente environ 261'000m².

12.2 CONCIERGERIE

Le Service de conciergerie se compose

- d'un responsable ;
- de trois employés fixes ;
- d'onze auxiliaires.

Ces collaboratrices et collaborateurs s'occupent des nettoyages des locaux, de leur entretien ainsi que de la mise à disposition des locaux à des tiers.

Ces personnes suivent des formations sur la sécurité au travail sous l'égide du Service de la prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA). Des audits sont également réalisés par cet organisme afin d'assurer un suivi dans l'application des normes de sécurité.

Dans le cadre de leur formation d'agent d'exploitation, nos apprentis collaborent également avec le Service de conciergerie notamment pour les grands nettoyages des écoles et des halles de gym.

Pour les grands nettoyages d'été notamment des écoles et des halles de gym le Service de conciergerie est renforcé par un-e étudiant-e engagé-e pendant environs trois semaines.

Ces personnes interviennent dans les bâtiments suivants :

- Administration communale.
- Hôtel de Ville.
- Ecole et halles de sport En Bouley.
- Service de l'accueil extrascolaire (AES) La Condémine.
- Ecole En Ville.
- Tour des Béguines.
- Tour de Fribourg.
- Tour du Sauvage.
- Eglise des Capucins.
- Chapelle mortuaire.
- Halles de gym.
- Centre de renfort.
- Cabane de Boulogne.
- Poste Sanitaire de Secours d'Arruffens.
- Protection civile Chavannes ;
- Service de la Voirie.
- Centre de sport de Bossens.

Afin de pouvoir exécuter pleinement le travail, le matériel et les machines mis à disposition du personnel de conciergerie sont évalués chaque année et remplacés si nécessaire.

12.3 BÂTIMENTS

Site scolaire et sportif En Bouley

L'année 2025 a été marquée, après 20 mois de travaux, par la mise en fonction du bâtiment scolaire et sportif En Bouley. Le 5 mai les élèves ont pris possession des locaux.

Le site En Bouley réunit désormais un bâtiment scolaire moderne, un complexe sportif de qualité, ainsi que des aménagements extérieurs pensés pour la convivialité, l'apprentissage et le jeu.

Ecole En Ville

Désireux d'offrir aux élèves et aux enseignants-es des classes 7H et 8H un environnement adapté et propice à l'apprentissage, le Conseil communal a décidé de rénover les salles de classe et de remettre à niveau le réseau informatique de l'école de la ville.

Les principaux travaux réalisés, dans un délai très court, sont mentionnés en page 33 du présent rapport.

A relever que les classes non utilisées par les 7H et 8H sont louées au Carré d'AS pour l'enseignement spécialisé ; ainsi, le bâtiment scolaire de la ville est totalement occupé.

Ces travaux ont été supervisés et suivis par le responsable de l'entretien des bâtiments de la Commune de Romont.

Bâtiment de la Condémine

Suite du départ des élèves de l'école de la Condémine dans la nouvelle école En Bouley, le Conseil communal a décidé d'affecter ce bâtiment à l'accueil extrascolaire.

En effet, ce Service était hébergé depuis 10 ans dans les locaux des Ateliers mais devait les quitter en raison de l'agrandissement des Ateliers.

Afin d'accueillir 84 enfants à la rentrée scolaire 2025-2026, des travaux importants ont été réalisés dans un délai très court.

Les travaux effectués sont mentionnés en page 32 du présent rapport.

Un mandat a été accordé à un bureau d'architectes pour la gestion de l'entier du projet.

En plus de la réalisation de ces trois grands projets, des travaux d'entretien courant ont été réalisés durant toute l'année dans les différents bâtiments par notre Service d'entretien des bâtiments.

12.4 FORÊTS

12.4.1 Corporation forestière intercantonale Glâne-Farzin

Toutes les informations utiles sont consultables en ligne à l'adresse suivante :

<https://glane-farzin.ch/>.

13 Enseignement | Petite enfance

13.1 ÉCOLES

13.1.1 Classes

École enfantine et primaire

	Filles	Garçons	Romont	Billens	Mézières	Autres	Total	Intégrations	Total
Classes 1H-2H									
M. Picasso et E. Richoz	8	8	12	2	2	0	16	0	16
B. Bugnon et M. Deschenaux	10	10	16	2	2	0	20	0	20
S. Uldry et L. Jaquier	12	9	16	1	4	0	21	0	21
D. Haussener et V. Valsangiacomo	11	8	15	4	0	0	19	0	19
N. Iannone et E. Richoz	11	7	14	4	0	0	18	0	18
L. Décrind et V. Valsangiacomo	11	7	14	3	1	0	18	0	18
L. Lämmli et S. Grossrieder	11	9	16	4	0	0	20	0	20
C. Morel et L. Jaquier	10	8	16	2	0	0	18	0	18
Total 1H-2H	84	66	119	22	9	0	150	0	150
Classes 3H									
N. Telbois et A. Necipoglu	11	9	16	0	4	0	20	0	20
G. Ecoffey et P. Bussard	13	10	17	6	0	0	23	0	23
J. Mrdovic	11	11	17	2	3	0	22	0	22
V. Petrovic et M. Deschenaux	10	11	15	3	3	0	21	1(+2)	23
Total 3H	45	41	65	11	10	0	86	1(+2)	88
Classes 4H									
J. Dougoud et S. Sapin	10	10	16	2	2	0	20	0	20
E. Fuentes et M. Dousse	9	10	16	0	3	0	19	1(+2)	21
P. Sapin et S. Sapin	10	8	14	1	3	0	18	1(+2)	20
P. Dumas	10	9	14	1	4	0	19	0	19
Total 4H	39	37	60	4	12	0	76	2(+4)	80
Total 3H-4H	84	78	125	15	22	0	162	3(+6)	168
Classes 5H									
V. Pavlovic et N. Rrustemi	9	13	19	2	1	0	22	0	22
A.-Cl. Roubaty et V. Waeber	12	12	23	1	0	0	24	0	24
C. Mayor et Fl. Dilonardo	11	12	22	0	1	0	23	0	23
Total 5H	32	37	64	3	2	0	69	0	69
Classes 6H									
J. Genoud et D. Meyer	7	6	13	0	0	0	13	1(+2)	15
A. Bossel et M. Menétrey	6	9	13	2	0	0	15	2(+4)	19
Ch. Maternini	5	10	12	2	1	0	15	1(+2)	17
D. Dähler	7	10	15	2	0	0	17	0	17
Total 6H	25	35	53	6	1	0	60	4(+8)	68

Total 5H-6H	57	72	117	9	3	0	129	4(+8)	137
Classes 7H									
I. Rappo	9	12	17	4	0	0	21	0	21
Y. Haussener	8	10	16	2	0	0	18	1(+2)	20
T. Ehrler	9	9	16	2	0	0	18	0	18
Total 7H	26	31	49	8	0	0	57	1(+2)	59
Classes 8H									
E. Dépraz	7	13	18	2	0	0	20	1(+2)	22
N. Rrustemi et S. Allmanns	9	12	18	2	1	0	21	1(+2)	23
C. Bapst	8	12	15	1	4	0	20	0	20
A. Dohner	7	13	16	2	2	0	20	2(+4)	24
Total 8H	31	50	67	7	7	0	81	4(+8)	89
Total 7H-8H	57	81	116	15	7	0	138	5(+10)	148
Total 3H-8H	198	231	358	39	32	0	429	12(+24)	453
Total 1H-8H	282	297	477	61	41	0	579	12(+24)	603

- Les élèves de 1H et 2H sont répartis en 8 classes, 2 classes sont situées dans le bâtiment scolaire de la Condémine et 5 classes dans bâtiment de l'école primaire en Ville. Dès le 5 mai 2025, toutes les classes enfantines se retrouvent dans le nouveau bâtiment de l'école En Bouley. Elles comptent 150 élèves y compris les « intégrations » et les enfants de Billens et Mézières. En 2025, le Cercle scolaire compte 22 élèves pour Billens et 9 pour Mézières.
- Les élèves 3H à 8H sont répartis en 22 classes qui comptent 453 élèves y compris 12 « intégrations », 61 élèves de Billens et 41 élèves de Mézières.

Bulletin d'information

Celui-ci regroupe les informations utiles aux parents des élèves fréquentant l'école infantine et primaire. Chaque année des améliorations sont apportées à ce libretto.

Carnaval

Cette année, les élèves de 2H, 4H, 6H et 7H ont participé au cortège de carnaval, vêtus de leurs plus beaux costumes.

Sport scolaire

M. Pierre Richoz enseigne le sport depuis septembre 2007. En septembre 2021, il a été rejoint par M. Christophe Demierre. Dans ce cadre, ils organisent diverses activités.

Education physique

1H	1 x	50 min/semaine.
2H	1 x	100 min/semaine.
3H à 8H	2 x	75 min/semaine.
Ecole Le CESL	1 x	250 min/semaine.

Les leçons sont données par le titulaire de la classe. M. Richoz et M. Demierre passent dans chaque classe deux fois durant l'année pour donner 5 leçons de suite en collaboration avec le titulaire. De plus, un après-midi sportif par classe a été organisé.

Natation

2H à 8H	8 leçons par année.
1H	4 leçons.

Patinage

2H à 8H	
Classe de soutien	
CESL	3 x 2 unités par année.

Ski

4H	3 journées à Rathvel.
5H	3 journées à Rathvel.
6H	3 journées à Rathvel.
8H	3 journées à Charmey.
7H	5 journées camp de ski à Leysin.

Camps d'été

4H	3 jours à Broc
6H	4 jours au Lac-Noir
8H	5 jours à Leysin

Marche

Une marche d'automne a été organisée.

Escalade

1H à 8H	
CESL	4 x 50 minutes par année.

Sport scolaire facultatif

Le cercle scolaire de Billens-Hennens/Mézières/Romont organise du sport scolaire facultatif. Le principe est d'offrir la possibilité à chacun de pratiquer du sport après l'école, ceci gratuitement. Ce sont plus de 20 cours différents organisés sur toute la semaine de la 1H à la 8H : de 16h à 17h ainsi que tout le mercredi après-midi. Les cours durent soit la moitié de l'année ou l'année complète. Environ 250 élèves y participent.

Basket

Participation au tournoi scolaire 7H et 8H.

Ski

Participation championnat scolaire 4H à 8H.

Football

Participation à l'UBS Football Cup 6H à 8H.

Structures d'accueil de la petite enfance

En 2000, le Conseil communal a adhéré à l'Entente Intercommunale pour l'Accueil de la Petite Enfance en Glâne (IAPEG) avec option de participer financièrement par un pot commun sur la base d'une convention unique contractée entre les deux structures suivantes :

La crèche Casse-Noisettes

Le rapport d'activité de la crèche Casse-Noisettes est consultable en ligne à l'adresse suivante : <https://www.casse-noisettes.ch> .

La crèche Pop e Poppa

Une convention a été signée avec la structure Pop e Poppa
<https://www.popepoppa.ch/fr/structures/creche-a-romont/>

L'Association d'Accueil Familial de jour du district de la Glâne

Le rapport d'activité de l'Accueil Familial de jour est consultable sur le site Internet suivant : <https://www.accueildejourglane.ch>

Service de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Glâne-Veveyse (SLPP-GV)

Le rapport d'activité des SLPP-GV est consultable en ligne à l'adresse <https://www.slpp-gv.ch> .

13.1.2 Accueil extrascolaire (AES)

L'accueil extrascolaire (AES) a jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025 accueilli 36 enfants dans les locaux des Ateliers de la Glâne. Les repas étaient confectionnés sur place et servis par le personnel des Ateliers.

A la rentrée scolaire 2025-2026, le Service de l'accueil extrascolaire a déménagé à la Condémine. Ce Service peut accueillir jusqu'à 84 enfants dans ses nouveaux locaux. Les repas sont maintenant livrés par l'entité qui confectionne les repas pour le COGL.

Le service des repas ainsi que la vaisselle sont pris en charge par les Ateliers de la Glâne. Ainsi l'excellente collaboration qui a prévalu pendant 10 ans dans les anciens locaux continue avec les Ateliers de la Glâne à la satisfaction générale.

Le Personnel en charge de l'accueil travaille désormais selon l'organisation suivante :

- 1 personne responsable ;
- 1 personne fixe ;
- 4 personnes auxiliaires ;
- 1 apprentie formation d'ASE ;
- 1 personne responsable du secrétariat.

Le Conseil communal adresse ses remerciements à tout le personnel de l'AES pour le travail accompli auprès des enfants et la très bonne gestion de l'accueil. Ce Service est très apprécié par les enfants et les parents.

Pour les enfants qui ne peuvent pas être accueillis à l'AES par manque de place ou en raison des horaires d'accueil non adaptés, les parents ont la possibilité de placer leurs enfants à l'accueil familial de jour.

Une demande d'autorisation doit être effectuée auprès de la Commune au moyen d'un formulaire disponible sur le site Internet.

13.1.3 Transports scolaires | mobilité des écoliers

Pour l'année scolaire 2024-2025, le transport par bus des élèves a été le suivant jusqu'aux vacances de Pâques 2025

- Bus TPF de ligne 479 La Maula – Romont.
- Bus TPF de ligne 480 Berlens – Romont.
- Bus Taxi Romontois pour les quartiers non reliés à un bus TPF.

Dès le 5 mai avec la rentrée dans la nouvelle école En Bouley, les bus ont déposé les élèves sur l'Esplanade d'Arruffens.

Une information sous forme d'un dépliant expliquant la nouvelle organisation pour la dépose et la reprise des élèves a été fourni à tous les parents. Des accompagnants sont présents chaque jour sur l'Esplanade d'Arruffens pour accompagner les élèves. A noter que dans les 2 bus de ligne 479 et 480 des accompagnants sont présents pour s'assurer que les trajets se déroulent correctement.

Le Conseil communal a également décidé que, pour les élèves des secteurs suivants, l'abonnement du bus scolaire est gratuit en raison de la dangerosité du parcours :

- La Maula.
- Sous-Gare.
- Le Glaney.
- Route des Trois-Sapins.
- Petits-Quartiers.
- Route de Berlens.

Pour le reste, les mesures suivantes ont été reconduites :

- Gratuité des abonnements pour les enfants de 1H et 2H.
- Jusqu'aux vacances de Pâques, surveillance de l'arrêt de bus à la Rue Pierre de Savoie quatre fois par jour par une personne formée qui aide aussi les plus jeunes élèves.
- En plus de ces mesures, le personnel de l'AES accompagne également les enfants fréquentant l'AES dans les bus, ces personnes adultes facilitent aussi le transport des plus jeunes élèves.

Notre agent de ville est régulièrement présent à la rentrée et à la sortie des classes pour s'assurer de la sécurité des élèves.

On constate que le nombre de parents venant amener et reprendre leurs enfants à l'école est encore trop important et cela engendre régulièrement des problèmes de sécurité pour tous les élèves.

13.1.4 Médecine scolaire

La médecine scolaire est en pleine réorganisation et en période de transition. Il y a tout d'abord **un bilan préscolaire obligatoire**, que les enfants effectuent auprès de leur pédiatre ou leur médecin de famille. Cet examen permet de contrôler, entre autres, la croissance, le développement, le langage, la motricité globale et fine, la vue, l'audition, de dépister d'éventuelles difficultés et de mettre en place les mesures nécessaires. Lors de cette visite, les vaccinations seront contrôlées et mises à jour si nécessaire.

Un deuxième examen est effectué en 8H par le médecin scolaire pour les élèves de Romont ; il peut se faire également auprès du médecin habituel de l'enfant.

A Romont, des cours d'éducation sexuelle sont donnés aux élèves de 2H, 6H et 8H. Une soirée d'information à l'attention des parents est organisée avant l'intervention en classe.

Soins dentaires à l'école

Le Service Dentaire Scolaire (SDS) assure la santé bucco-dentaire des élèves de l'école obligatoire (HarmoS, secondaire I et écoles spécialisées), dont les parents sont domiciliés dans le Canton de Fribourg. Il dispose pour cela de trois cliniques dentaires fixes, deux cliniques mobiles pour les contrôles annuels dans les écoles et trois cliniques orthodontiques.

Les contrôles sont organisés chaque année dans une des cliniques mobiles pour les élèves de Romont.

13.2 ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

13.2.1 Devoirs accompagnés

Sous la responsabilité de Mme Marie-Hélène Pasche, 26 enfants sont inscrits à ce service offert par la Commune de Romont.

Ces élèves sont répartis en trois catégories d'âges :

- 3-4H.
- 5-6H.
- 7-8H.

Les devoirs accompagnés ont lieu les lundis, mardis et jeudis soir durant les semaines scolaires.

Ils sont encadrés par 14 surveillants.

13.2.2 Sport facultatif

Sous la responsabilité de M. Christophe Demierre, ce sont une trentaine d'activités sportives de tout genre qui sont proposées chaque soir de semaine, ainsi que les mercredis après-midi, sur des périodes variées de l'année.

Chaque enfant du cercle scolaire peut participer à plusieurs cours gratuits durant l'année.

Sont proposés, entre autres

- de la gymnastique,
- du judo,
- de la natation,
- de l'escalade,
- du tennis,
- de la danse,
- du foot-tennis,
- etc.

Le sport facultatif compte plus de 260 inscriptions concernant env. 150 enfants. Ces cours sont encadrés par plus de 10 monitrices et moniteurs qualifié·e·s.

14.1 ÉCONOMIE

La vie des Entreprises, PME et Artisans

Les entreprises de Romont ont poursuivi leur développement durant l'année 2025. Malgré quelques difficultés dans certains secteurs, Romont peut compter sur un tissu économique solide et diversifié.

Le Conseil communal reste conscient des défis auxquels sont confrontés les entreprises et les artisans au quotidien et est à l'écoute des préoccupations des différentes PME et différents commerces.

Au printemps 2025, Rolex a pris ses quartiers temporaires à la Maillarde. Elle sera présente jusqu'en 2030 selon les informations officielles.

Les visites d'entreprises placées sous la formule "café - croissants" se sont poursuivies en 2025 et ont permis au Conseil communal de rencontrer les entreprises de Romont chez elles, afin d'échanger en toute transparence.

Conclusion

Le Conseil communal tient à remercier toutes les entreprises, PME, artisan·nes, indépendant·e·s et commerçant·e·s situé·e·s sur son territoire. Les acteur·trices de l'économie romontoise forment un tissu économique solide.

Le Conseil communal reste également en contact régulier avec la Promotion économique du Canton de Fribourg et l'Établissement cantonal de promotion foncière, afin d'attirer d'autres entreprises novatrices à Romont.

14.2 CULTURE

14.2.1 L'activité culturelle de Romont en 2025

L'année 2025 a été riche en manifestations et fêtes diverses. Parmi elles, en voici quelques-unes :

Le Festival du Film Vert a connu un joli succès lors des projections du 5 mars à la Salle Moléson, au Carré d'As. Ce festival est chaque année une occasion de découvrir des films sur des thématiques environnementales très variées et d'échanger avec des personnes impliquées dans des associations diverses en lien avec la nature et l'environnement.

La chasse aux œufs a également connu un grand succès le samedi 19 avril ! Les enfants ont pu chercher des œufs cachés dans la cour du château, mais aussi profiter de diverses animations, notamment des balades à dos d'âne et des jeux.

Le 8 mai 2025, les 6 Heures de Fribourg ont à nouveau investi la salle triple du Bicubic. Organisée par l'Ecole des Métiers de Fribourg et la Chambre de commerce et d'industrie du Canton de Fribourg, cette manifestation permet à des jeunes de mettre en pratique des éléments appris au cours de leur formation professionnelle ou durant l'école secondaire.

Le 10 mai, c'est le Vitrofestival qui a attiré de nombreux visiteurs et de nombreuses visiteuses. Plus de 6'000 personnes sont venues découvrir les nouvelles expositions temporaires au Vitromusée, ainsi que diverses créations de qualité proposées par des artisans et artisanes dans la cour du château.

La traditionnelle Braderie de Romont a pris ses quartiers le dernier week-end du mois de juin. L'hôte d'honneur de cette édition était la Brasserie Extra-Muros. Divers stands, bars et animations ont attiré un public en nombre ! La fête a été belle !

Les 12 et 13 septembre 2025, c'est la traditionnelle Bénichon de Romont qui a animé la cour de St-Charles. La météo radieuse a grandement contribué au succès de cette fête populaire très attendue ! Le repas des entreprises du vendredi midi affichait complet. Les personnes présentes ont pu profiter d'échanger avec des partenaires commerciaux, tout en dégustant le traditionnel menu de la Bénichon préparé par nos bouchers locaux. Le vendredi soir et le samedi, le public est venu découvrir les stands, le marché anglais, ainsi que déguster les plats de la Bénichon. La fête a connu un grand succès.

Tout au long de l'année, divers concerts ont animé l'ancienne Eglise des Capucins grâce à l'Association Pocoforte qui, une fois par mois, met en lumière de nouveaux talents.

Au mois de novembre, l'Annonciade a mis sur pied une comédie musicale, « L'Usine à Rêves ». Les jeunes chanteuses et chanteurs ont pu, pour l'occasion, non seulement mettre en avant leurs talents musicaux, mais également leurs compétences théâtrales.

Fin novembre et début décembre, les fêtes de fin d'année ont débuté avec la traditionnelle illumination du sapin de Noël située sur la place de l'école primaire en ville. Lors de cette fête qui réunit toutes les générations, le prix du plus beau pull de Noël a de nouveau été décerné !

Le Marché de Noël a ensuite pris ses quartiers dans la cour de St-Charles. De nombreux stands ont attiré les foules et le samedi, la Fête de la St-Nicolas, avec le cortège et le discours organisés par les Scouts de Romont, ont surtout attiré les familles.

Les commerçant·e·s ont profité de la fin de l'année pour mettre à nouveau en avant leur action Tapis rouge et proposer des offres intéressantes.

Cette liste non exhaustive démontre que de nombreuses animations très différentes les unes des autres ont lieu à Romont et rassemblent des personnes de tous horizons. Cette belle diversité est possible grâce à l'investissement de personnes qui se donnent sans compter.

Durant l'année 2025, les différentes subventions annuelles ont été maintenues pour le secteur culturel et des subventions extraordinaires ont également été versées pour des événements ponctuels.

Comme à l'accoutumé, le Conseil communal a soutenu ces différentes initiatives, ainsi que les organisateur·trices, de diverses manières.

Le Conseil communal tient à remercier toutes les personnes qui s'investissent lors des différentes manifestations et animations et qui contribuent à leur succès et au rayonnement de Romont.

14.2.2 Archives communales

Les Archives de la Ville de Romont (AVR) sont un Service communal confié à la société Passeurs d'archives Sàrl, prestataire externe pour ce mandat spécifique depuis 2010. Ce mandat a fait l'objet d'un nouveau cahier des charges en 2022. Ce dernier précise les périmètres d'intervention du mandataire par rapport à l'Administration communale notamment. Le cahier des charges reconnaît que la gestion de l'archivage et des archives nécessite des compétences spécialisées et qu'il est important de planifier à long terme et dans la continuité la gestion des archives communales.

La gestion des archives courantes suit le plan de classement enrichi, mis en vigueur au 1^{er} janvier 2011, puis amélioré et simplifié en 2016. Il est à noter que ce plan de classement enrichi, comme Passeurs d'archives l'a intitulé, correspond à un plan de classement et de gestion au sens du règlement du 4 juin 2019 sur l'archivage (art. 7 RArch). Ce plan est appliqué par les collaborateurs et collaboratrices de l'administration selon une procédure établie et publiée. Quand les dossiers administratifs sont clos et ne servent plus au quotidien de l'administration, ils sont versés aux archives. En 2025, il y a eu 2 versements d'archives des Services pour un total de 65 unités archivistiques (dossiers).

Il y aura lieu d'ajuster le plan de classement en tenant compte des changements et des regroupements de prestations d'urgence, car Romont confie les tâches des feux bleus au Secours Sud fribourgeois. Un contact avec les pompiers locaux a démontré leur intérêt à déposer leurs archives aux Archives de la Ville de Romont, ce qui fait sens par rapport à l'ancrage de leur activité.

Les Services administratifs ont effectué une quarantaine de visites dans les dépôts d'archives et en ont sorti et consulté environ une soixantaine de dossiers, la plupart d'entre eux sont des documents d'état civil, des dossiers d'assistance et des dossiers de construction.

Les Services communaux ont accès aux dossiers récents versés aux AVR. Il faut s'assurer que les collaborateurs communaux soient informés de la procédure de prêt des documents d'archives, notamment les nouveaux venus, d'où la nécessité de planifier une formation à l'usage des archives une fois par année. Un dossier mal rangé est un dossier perdu !

Les AVR ont été sollicitées à plusieurs reprises pour des requêtes externes par des chercheurs, étudiants, généalogistes et simples citoyens. 22 personnes ont adressé des demandes aux AVR, par mail (16), par téléphone (4), par courrier (2). Deux dépôts et dons ont été effectués à côté des affaires courantes de la Commune. Les AVR ont accueilli dans leurs murs à 19 reprises des personnes pour des consultations d'archives.

Passeurs d'archives a continué le traitement des archives communales récentes (dès 1995) afin de les inventorier et de les conditionner dans des contenants pérennes (carton et papier non acide). En effet, parmi les documents récents, certains ont acquis un statut d'archives définitives et il est important de les répertorier et de les conserver de manière adéquate. Cette tâche se poursuit au gré de l'accroissement du fonds d'archives. Elle se poursuit à un faible rythme, pour ne pas empêcher d'effectuer les tâches principales qui sont le service à l'administration et les réponses aux requêtes externes.

Durant l'année 2025, plus de 100 dossiers de permis de construire des années 1994 et 1995 ont été reconditionnés et réindexés selon l'adresse et le numéro de parcelle : ils étaient auparavant classés uniquement sous le nom du propriétaire. Il reste environ 1000 dossiers de permis de construire à reconditionner et réindexer pour la période 1996-2014. Tous les comptes, budgets et Grands-livres de 2000 à 2015 ont aussi été reconditionnés et ajoutés à l'inventaires des archives historiques.

Parallèlement et grâce à une présence régulière (quasi hebdomadaire), Passeurs d'archives surveille les conditions climatiques des dépôts d'archives afin de garantir une conservation optimale des papiers, parchemins et négatifs photographiques. Ce travail comprend la surveillance du climat par des thermohygrographes à cheveux, appareils mécaniques fiables qui sont recalibrés trois fois par an par nos soins.

De plus, le Service des archives vide régulièrement les déshumidificateurs qui assurent la constance de l'humidité relative dans les dépôts. Passeurs d'archives se charge aussi de commander le matériel d'archivage afin de pérenniser la conservation des documents communaux. Cette démarche permet à la Commune de bénéficier des prix de gros obtenus auprès des fournisseurs par Passeurs d'archives.

La série des comptes de l'Hôpital constitue un des fleurons des archives communales avec une continuité de 400 ans. Malheureusement, ces comptes sont en très mauvais état de conservation et il faut les restaurer le plus vite possible. Aujourd'hui, une cinquantaine de ces comptes ont été réparés et assainis. Il reste plus de 350 comptes de l'Hôpital à restaurer. Ces comptes sont moisissés et doivent être traités, car leur état met en danger l'ensemble du fonds d'archives. Il faut absolument trouver une solution pour assainir ces documents précieux. En 2025, aucun compte n'a pu être restauré, faute de moyens.

Passeurs d'Archives Sàrl : Florian Defferrard, gérant

14.2.3 Vitromusée Romont

Le rapport d'activité du Vitromusée Romont est consultable en ligne à l'adresse www.vitromusee.ch.

14.2.4 Vitrocentre Romont

Le rapport d'activité du Vitrocentre Romont est consultable en ligne à l'adresse www.vitrocentre.ch.

14.3 SPORTS

14.3.1 Sociétés sportives romontoises

De nombreuses sociétés sportives animent la vie romontoise et permettent à l'ensemble de la population, des plus jeunes aux plus âgées, de pratiquer un sport et de rester actifs-ves.

En plus de proposer la pratique régulière d'un sport, ces sociétés permettent à leurs membres de découvrir et de vivre des valeurs telles que l'entraide, le respect, l'amitié, le partage, la persévérance et bien d'autres encore !

Ces sociétés organisent également différentes manifestations et des tournois. Petit tour d'horizon non exhaustif :

Les 25 et 26 janvier, le Badminton Club Glâne organisait son traditionnel tournoi Open Glâne connu loin à la ronde. De nombreuses joueuses et joueurs se sont affrontés lors de cette occasion.

Le Judo Club Romont a disputé sa saison en LNA et peut être fier des résultats obtenus lors des différents combats qui ont lieu à Romont et dans les autres clubs.

L'année 2025 a également connu les premières manifestations ouvertes au public organisées dans la salle de gymnastique spécialisée. Une belle opportunité pour faire connaître ces infrastructures à un large public.

Pour les sociétés sportives, les différentes subventions annuelles ont été maintenues et des subventions extraordinaires ont également été versées pour des événements ponctuels.

Le Conseil communal remercie les sociétés sportives, leurs comités, ainsi que leurs membres pour leur engagement. Ensemble, ils et elles portent haut et fort les couleurs de Romont.

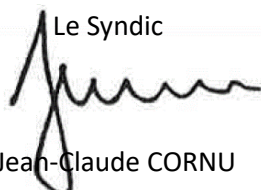
14.4 TOURISME

Le rapport d'activité de l'Office du tourisme de Romont et sa région est consultable en ligne à l'adresse <https://fribourg.ch/fr/romontregion>.

Ainsi fait à Romont, avril 2026

Au nom du Conseil communal de la Ville de Romont

Le Syndic



Jean-Claude CORNU

Le Secrétaire général



Laurent WOLFER